

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e LégislaturePREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(27^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 19 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Souhaits de bienvenue au président du Parlement européen (p. 4245).
2. — Souhaits de bienvenue à deux délégations étrangères (p. 4245).
3. — Questions au Gouvernement (p. 4246).

ELECTIONS AUX ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE (p. 4246).

MM. Nungesser, Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA HAUSSE DES PRIX (p. 4247).

MM. André, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; le président, Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget.

CHOIX DES CANDIDATS A LA TROISIÈME VOIE D'ACCÈS A L'E.N.A. (p. 4249).

MM. Charles, Le Pore, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives; le président.

DÉFENSE ET DÉARMEMENT (p. 4250).

MM. Chauveau, Cheysson, ministre des relations extérieures.

RADIO-SOLIDARITÉ ET RADIOS LOCALES (p. 4251).

MM. Le Baill, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

MONTANTS COMPENSATOIRES MONÉTAIRES (p. 4251).

MM. Didier Chouat, Rocard, ministre de l'agriculture.

SECOURS HUMANITAIRES POUR LES POPULATIONS DU NORD-EST DU BRÉSIL (p. 4253).

MM. Dominati, Cheysson, ministre des relations extérieures.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (p. 4254).

MM. Soisson, Souchon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

POLITIQUE DE LA MONTAGNE (p. 4254).

MM. Jean Briane, Souchon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

TRANSPORTS DANS LA RÉGION PARISIENNE (p. 4255).

MM. Mercieca, Fitterman, ministre des transports.

POLITIQUE DES ENTREPRISES NATIONALISÉES (p. 4256).

MM. Hage, Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche.

HÔPITAL DE CHATEAUBRIANT (p. 4257).

MM. Hunault, Hervé, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé.

Suspension et reprise de la séance (p. 4258).

4. — Loi de finances pour 1984. — Discussion générale d'un projet de loi (p. 4258).

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

M. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. — Ordre du jour (p. 4272).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRÉSIDENT
DU PARLEMENT EUROPÉEN

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de M. Pietr Darkert, président du Parlement européen.

Je suis heureux de lui souhaiter, en votre nom, la bienvenue. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

— 2 —

SOUHAITS DE BIENVENUE
A DEUX DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

M. le président. Deux délégations étrangères amies assistent également à notre séance.

Tout d'abord, j'ai le plaisir de saluer et de souhaiter la bienvenue à M. William Lawrence Morisson, président de la commission des affaires étrangères et de la défense du Parlement australien, ainsi qu'à ses collègues du groupe d'amitié Australie-France. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

J'adresse les mêmes vœux de bon séjour en France à la délégation de l'Assemblée nationale révolutionnaire de la République populaire du Bénin, conduite par M. Joseph Degla, vice-président. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

— 3 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

ELECTIONS AUX ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Fraudes électorales hier, fautes électorales aujourd'hui ; sécurité sociale demain, insécurité électorale aujourd'hui ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.) Les Français ne savent plus quoi penser ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Des événements récents ont fait apparaître l'ampleur des fraudes électorales et chaque dimanche, ou presque, le peuple confirme, sur le plan civique, les condamnations que les tribunaux ont prononcées sur le plan judiciaire.

Aujourd'hui, il s'agit de fautes électorales, de fautes multiples et donc graves, qui entachent la régularité du scrutin qui se déroule, en ce moment même, dans toute la France pour les élections aux organismes de sécurité sociale.

Comment peut-on permettre l'ouverture d'un scrutin alors que, malgré les efforts déployés dans les mairies pour tenter de corriger les listes incohérentes qui leur ont été transmises, d'innombrables erreurs n'ont pu être éliminées ?

Comment peut-on tolérer que, malgré les promesses faites dans cette enceinte même mercredi dernier, les électeurs ne figurant pas sur les listes se voient refuser leur inscription par la plupart des juges d'instance, que vous affirmiez, monsieur le ministre, avoir invités à une interprétation libérale des textes ? Ainsi, certains pourraient voter plusieurs fois — un de mes collègues, maire, de la région parisienne a recensé 23 inscriptions pour le même électeur — alors que d'autres sont interdits de vote. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Sécurité sociale, mais aujourd'hui insécurité électorale !

M. Alain Vivien. C'est scandaleux !

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, nous vous avons demandé au nom de nombreux maires, comme le président Poher au nom de l'union des maires de France, de reporter ce scrutin.

Vous n'ignorez pas l'intraçable pagaille qui a régné dans la préparation de ces élections. Je vous l'ai exposée moi-même au mois de juillet dernier dans une motion des maires de l'agglomération parisienne, que j'ai l'honneur de présider. Vous n'avez pas tenu compte de cet avertissement. Vous m'avez en revanche adressé un tableau des raisons de cette impréparation invraisemblable. J'ai appris ainsi qu'il n'existait pas de fichier de l'ensemble des assurés sociaux et que, dans la région parisienne, il n'y avait même pas de fichier des preatataires de la sécurité sociale. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Bruit.)

M. Robert-André Vivien. Faites respecter la liberté de parole, monsieur le président !

M. Roland Nungesser. Attendez la suite, messieurs ! Ce n'est tout de même pas aux maires d'établir la liste des assurés sociaux. Si vous voulez faire porter sur les maires la responsabilité du non-établissement de cette liste, dites-le ! Nous en prendrons acte !

Un député socialiste. Vous avez eu vingt-trois ans pour l'établir !

M. Roland Nungesser. Mais le ministre était beaucoup plus lucide que vous, messieurs, puisqu'il avait ajouté : « Quel lourd handicap à surmonter ! »

M. Alain Bonnet. On ne voit pas de votre temps !

M. Roland Nungesser. Nous vous demandons aujourd'hui s'il s'agit d'une véritable incurie de l'ensemble des services concernés ou s'il y a tromperie. C'est en tout cas l'impression des Français.

Pouvez-vous nous assurer entre démocrates, monsieur le ministre, qu'une enquête sera ouverte — malheureusement après coup, maintenant — pour recenser les catégories de non-inscrits, sinon celles des inscrits multiples ?

Pouvez-vous nous rassurer — si j'ose dire — en nous déclarant qu'il ne s'agit que d'une pagaille spontanée et non de manœuvres préparées ? (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert-André Vivien. Eh, oui !

M. Roland Nungesser. De toute façon, nous en reparlerons quand nous aurons fait les enquêtes dans les mairies et établi la catégorie de ceux qui généralement ne sont pas inscrits. A cet égard, les renseignements dont je dispose depuis ce matin sont déjà éloquentes ; ils le seront plus encore ce soir !

Monsieur le ministre, il faudra donc dresser, même après coup, un bilan des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette élection.

Les fraudes qui se sont multipliées inquiètent les Français.

M. Alain Vivien. Ce n'est pas vrai ; c'est vous qui le dites !

M. Roland Nungesser. Vous ne pouvez pas le nier ! Les tribunaux se sont prononcés et le peuple a confirmé leurs décisions.

M. Alain Vivien. C'est la pagaille que vous avez organisée !

M. Roland Nungesser. Aujourd'hui, les Français sont très inquiets de relever les innombrables erreurs commises à l'occasion de ces élections à la sécurité sociale : certains ont le droit de voter plusieurs fois, d'autres ne sont même pas inscrits !

Nous sommes un certain nombre de démocrates (protestations sur les bancs des socialistes et des communistes)...

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues !

M. Roland Nungesser. Je vous interdis de mettre en cause notre sens de la démocratie ! Vous n'en êtes pas les seuls défenseurs ! En tout cas, il y a de quoi, à partir des faits que je viens de rappeler, être inquiet pour la démocratie.

Je demande donc à M. le ministre qui, lui aussi, j'en suis sûr, est inquiet, de dresser le bilan de ce qui s'est passé aujourd'hui à propos de ces élections à la sécurité sociale. Les Français attendent une réponse. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Monsieur le député, vous me demandez de vous indiquer ce qui sera fait demain. Je m'expliquerai demain sur ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui...

M. Pierre Mauger. Vous n'en savez rien !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. ... par des services qui ont dû constituer un fichier qui n'existait pas...

Plusieurs députés socialistes. Voilà !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. ... et par des municipalités qui ont eu à le modifier. Certaines ont bien travaillé, d'autres moins bien.

M. Jacques Toubon. C'est scandaleux !

M. Alain Vivien. Parmi les municipalités qui n'ont pas bien travaillé, il y a Paris !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Cela dit, il y a quelque indécence à poser aujourd'hui le problème des élections à la sécurité sociale alors que la campagne électorale est close et que le scrutin se déroule.

M. Jacques Toubon. C'est trop facile !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Jamais, dans la tradition démocratique de notre pays...

M. Serge Charles. C'est faux !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. ... nous n'avons assisté à une telle interpellation susceptible de modifier le comportement électoral de ceux qui sont appelés à voter. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Vivien. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Je n'ai pas l'habitude de fuir mes responsabilités...

M. Jacques Toubon. Mais si !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. ... et la semaine dernière j'ai répondu longuement aux orateurs de tous les groupes qui m'ont interrogé. Je reviendrai devant vous, mais, à la différence de certains, je ne tiens pas à m'immiscer dans le déroulement d'un scrutin démocratique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Dérobadé !

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Alain Vivien. Taisez-vous, monsieur Nungesser, sinon nous allons mettre en cause la ville de Paris ! Et nous savons très bien ce que nous avons à dire !

M. le président. Monsieur Alain Vivien, laissez parler M. Nungesser !

M. Alain Vivien. Monsieur le président, nous en avons assez d'entendre toujours les mêmes critiques ! C'est de l'impudence !

M. Roland Nungesser. Etant respectueux des règles démocratiques, et vous le savez, monsieur le ministre, je ne peux pas admettre que vous m'accusiez de m'immiscer dans le scrutin.

M. Alain Vivien. Assez !

M. Roland Nungesser. Monsieur Vivien, calmez-vous !

J'ai parlé de l'établissement des listes électorales, mais je n'ai pas dit un mot du scrutin. Il est inadmissible que vous ayez répondu à côté de la question ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA HAUSSE DES PRIX

M. le président. La parole est à M. André.

M. René André. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre que je cherche en vain sur les bancs du Gouvernement. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Bellon. Et M. Chirac ? Est-il présent ?

M. René Drouin. Il n'est jamais là !

M. René André. Monsieur le Premier ministre, la nation est gravement troublée par le double langage de votre gouvernement.

Le 18 février, vous affirmiez : « Les gros problèmes sont derrière nous. Tous les indicateurs se remettent tranquillement au vert. Il n'y aura pas de plan d'austérité pour 1963. »

Ce plan, quelques semaines après, vous l'imposiez au pays. Et M. le ministre de l'économie, des finances et du budget envisage de l'aggraver et de le renforcer.

Le 12 octobre, lors du débat sur la motion de censure, parlant de la hausse des prix, monsieur le Premier ministre, vous indiquiez : « Les résultats sont encourageants. » Et vous ajoutiez : « Sur le second semestre, la tendance sera en deçà de 7 p. 100. »

M. Pierre Mauger. C'est un optimiste !

M. René André. Or, cinq jours plus tard, M. Jacques Delors admettait qu'en 1963 la hausse des prix atteindrait 9 p. 100.

M. Serge Beltrame. Avec vous, c'était 15 p. 100 !

M. René André. Et reconnaissant l'échec du Gouvernement auquel il appartient, il confessait : « Nous n'avons pas gagné la bataille des 8 p. 100, mais nous gagnerons la guerre de l'inflation ! »

Ma question est très simple : qui dit la vérité, monsieur le Premier ministre ?

M. Serge Beltrame. C'est Chirac ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. René André. Votre langage est-il celui de l'ignorance ou celui de l'hypocrisie ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je voudrais simplement dire à M. André que si M. le Premier ministre n'est pas là c'est parce qu'il est à l'Alliance française. Il s'agit là d'une obligation absolue.

M. Emmanuel Aubert. Non !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous savez très bien qu'il assiste toujours aux séances des questions au Gouvernement.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Non !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. De votre temps, messieurs de l'opposition, les bancs du Gouvernement étaient vides pour les questions d'actualité. M. Barre était souvent très seul ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Le Parlement est prioritaire !

M. le président. Monsieur Toubon, ce n'est pas la peine de hurler. M. le Premier ministre est toujours présent. Je le constate moi-même.

M. Jacques Toubon. C'est votre rôle constitutionnel, monsieur le président, de dire au Premier ministre que le Parlement est prioritaire !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le député, je vais, dans deux heures, en présentant le projet de loi de finances, faire le point sur l'économie française et, bien entendu, parler de ses faiblesses, celles auxquelles le plan d'assainissement cherche à remédier : le déficit du commerce extérieur et une hausse des prix trop forte. Anticipant sur cette présentation, c'est très volontiers que je répondrai à votre question.

Il est vrai que l'indice du mois de septembre n'est pas bon. Il est supérieur de deux dixièmes à ce que nous escomptions. Il est vrai également que nous nous étions fixé un objectif de 8 p. 100 mais que nous ne l'atteindrons pas, pour diverses raisons, dont trois dominent.

La première, ce sont les répercussions de la hausse du dollar, non pas celle qui est due au réalignement monétaire, mais celle qui s'est produite après. Depuis le début du mois d'avril, le dollar a augmenté de 8 à 10 p. 100 contre toutes les monnaies...

M. Bernard Pons. Non.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si, monsieur Pons, vous pouvez vérifier !

M. Bernard Pons. Pas contre toutes !

M. Michel Colinet. Pas contre le yen, pas contre le franc suisse !

M. Alain Vivien. Ce sont des propos de spéculateurs !

M. Gérard Bapt. La Suisse, ils connaissent !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai lu ces derniers temps des propos très divergents de l'opposition. Je viens de découvrir un nouveau courant, celui des partisans de l'économie japonaise. J'espère que d'ici à 1986, vous aurez réussi à réaliser la convergence de tous ces courants. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Pourriez-vous me laisser parler, s'il vous plaît !

Je disais donc que le dollar a monté de 8 à 10 p. 100 contre toutes les monnaies européennes, qu'il en est résulté un renchérissement des matières premières qui s'est traduit dans nos prix car nous n'avions pas bloqué totalement les prix industriels, soucieux de ne pas empêcher nos entreprises de travailler normalement.

La deuxième raison, c'est que dans les secteurs des services, là où, malheureusement, la concurrence ne joue pas suffisamment, il y a eu des dérapages. Dès que nous nous en sommes aperçus, nous avons demandé aux professions intéressées de les corriger.

Enfin, la troisième raison, c'est le climat de sécheresse qui a caractérisé cet été. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Cela arrive ! il a entraîné un déséquilibre entre l'offre et la demande pour les produits frais.

Sans vouloir vous infliger un inventaire de Prévert, permettez-moi cependant de vous rappeler quelle a été, chaque année, la hausse des prix depuis 1975. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. C'est la rengaine !

M. Robert-André Vivien. Et le différentiel d'inflation ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ne soyez pas agacés ! Moi, je ne le suis pas en apprenant que le taux d'inflation sera supérieur à 8 p. 100. Ne le soyez pas en écoutant ce qui s'est passé sous votre règne !

M. Bernard Pons. Il n'y avait pas de blocage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais si ! Monsieur Pons, vous avez déjà bien du mal à démonter l'argumentation de M. Barre, ne prétendez pas, de surcroît, qu'en 1975 il n'y avait pas de blocage ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En 1975 il y avait blocage ! Il y avait dirigisme des prix...

M. Bernard Pons. Il n'y avait pas de blocage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais si ! C'est lorsque M. Chirac est parti que M. Monory a libéré les prix mais pas avant : vous devriez quand même vous en rappeler ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Je n'ai pas été longtemps à l'école, mais je sais lire, pas vous ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Je sais que mon analyse vous agace un peu, mais j'en ai pour trente secondes et il faut que les téléspectateurs la connaissent ! (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Yves Lencien. C'est à nous que vous parlez et non aux téléspectateurs. Vous venez de commettre une faute !

M. le président. Monsieur Lencien, s'il vous plaît !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Les vociférations n'ont jamais fait progresser la démocratie !

En 1975, le taux d'inflation était donc de 9,6 p. 100 ; en 1976, 9,9 p. 100.

M. Bernard Pons. Et pas de blocage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En 1977, 9 p. 100.

M. Bernard Pons. Et pas de blocage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En 1978, 9,7 p. 100.

M. Bernard Pons. Et pas de blocage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Oui, mais pas non plus de possibilité de lutter contre l'inflation ! En 1979, 11,8 p. 100. (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Pons. Et pas de blocage !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Attendez, il y a mieux ensuite ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*) En 1980, 13,6 p. 100 (*Oh ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*) En 1981, 14 p. 100 (*rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) ; en 1982, 9, 7 p. 100 (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Et le différentiel !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne fais pas de polémique ! (*Oh non ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Mais eu égard au caractère chronique et durable de l'inflation en France, le mieux serait que tous ensemble nous réfléchissions aux moyens d'y remédier. Quand je vous proposerai les moyens de lutter contre les causes permanentes de l'inflation : l'excessive rigidité de l'économie, le blocage de l'extension des grandes surfaces, le manque de concurrence, etc. on verra si vous les votez. Si tel est le cas, vous pourrez donner des leçons ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. André.

M. René André. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, je suis désolé, mais vous n'avez pas répondu à ma question... (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plusieurs députés socialistes et communistes. Mais si !

M. René André. ... qui portait sur la crédibilité de la politique de votre gouvernement.

Je voudrais à mon tour citer des chiffres le taux d'inflation en Allemagne est de 3,5 p. 100 ; il a diminué de 50 p. 100 depuis 1981. En France, il est de 9 p. 100 et, depuis 1981, il n'a baissé que de 10 p. 100 (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le député, vous allez malheureusement m'obliger à infliger à l'Assemblée une seconde énumération, celle des écarts de hausse des prix entre la France et l'Allemagne depuis 1974, et ce à notre détriment : en 1974, 5,9 p. 100 ; en 1975, 5,4 p. 100 ; en 1976, 3,7 p. 100 ; en 1977, 3,5 p. 100 ; en 1978, 2,5 p. 100 ; en 1979, 5,4 p. 100 ; en 1980, 5,5 p. 100 ; en 1981, 6,3 p. 100 ; en 1982, 4,6 p. 100. Le problème ne date donc pas d'aujourd'hui et c'est bien pour cela que pendant le septennat précédent, on a dû modifier sept fois la valeur du deutschemark par rapport au franc. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Vives exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Antoine Gissinger. Et maintenant ? Qu'en est-il en 1983 ? Répondez ?

M. le président. Si M. Gissinger cessait de hurler, je pourrais peut-être donner la parole à M. Charles.

CHOIX DES CANDIDATS A LA TROISIÈME VOIE D'ACCÈS A L'E. N. A.

M. le président. La parole est à M. Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

La haute fonction publique est actuellement secouée par un scandale dont les défenseurs de la démocratie doivent aujourd'hui se faire l'écho.

M. Jean Lacombe. Diable !

M. Serge Charles. Sur la liste des candidats retenus, conformément à la loi de janvier 1983, pour le concours d'entrée à l'E. N. A. — je veux parler de la fameuse troisième voie —, il apparaît en effet que sur treize élus onze appartiennent à la gauche (*exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) et que sur trente-quatre syndicalistes, il y a vingt et un cégétistes !

M. Delors n'est pas le seul à avoir des chiffres qui parlent !

M. Alain Vivien. Enfin des bonnes nouvelles !

M. Serge Charles. J'avais fait valoir, lors de la discussion de la réforme de la fonction publique territoriale, les risques d'une forte politisation du recrutement. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Vous avez raison de réagir ! Je pense notamment aux pratiques de certaines municipalités communistes.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Très bien !

M. Serge Charles. La composition de cette nouvelle « tournée » d'enarques vient confirmer les craintes de politisation au niveau même de la plus haute fonction publique. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il eût fallu, en effet, respecter l'anonymat des candidatures et faire en sorte que le choix du jury ne fût pas trop politisé ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Pensez-vous continuer dans cette voie au mépris des principes démocratiques qui régissent notre droit de la fonction publique ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la réforme de l'E. N. A. a été réalisée sur la base des quatre objectifs suivants : faire en sorte que la haute fonction publique française soit un bon reflet social — je dis bien social — de la nation ; développer l'interministérialité ; prendre en compte le développement des sciences et des techniques ; participer à la politique de décentralisation.

La réforme de l'E. N. A. s'est déroulée dans un climat de concertation. Elle a donné lieu à des discussions longues, sérieuses, approfondies et méthodiques. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Toutes les organisations syndicales de fonctionnaires ont été consultées, de même que l'association des anciens élèves de l'E. N. A. et jusqu'à il y a quelques jours, j'étais en plein accord avec le bureau de cette association dont j'avais pris en compte la quasi-totalité des propositions.

M. Jean Proriot. Il s'est désavoué !

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. Les grandes confédérations ouvrières avaient été consultées également en tant que de besoin.

La réforme de l'E. N. A. a été mise en œuvre par deux textes : le décret du 27 septembre 1982 et la loi du 19 janvier 1983. Le décret du 27 septembre est le texte le plus important. Il prévoit le relèvement de toutes les limites d'âge : de vingt-cinq à vingt-sept ans pour la première voie, de trente à trente-six pour la deuxième voie, afin de donner de meilleures chances à ceux qui sont issus des catégories les plus défavorisées.

La composition des jurys et celle du conseil d'administration ont été ouvertes et diversifiées.

Le concours interne a été mis à parité avec le concours externe, et est désormais effectivement réservé aux fonctionnaires.

Le cycle préparatoire à ce concours interne pouvait recruter jusqu'à trois fois le nombre de postes mis au concours ; il peut maintenant accueillir jusqu'à six fois ce nombre de postes.

La troisième voie, instituée par la loi du 19 janvier 1983, permet, dès cette année, à des personnes ayant exercé pendant au moins huit ans des activités dans des organismes délibérants du mouvement syndical, des associations d'utilité publique et dans le cadre de mandats électifs, de se présenter à ce concours spécial.

Cette réforme connaît un grand succès...

M. Jacques Toubon. Pour la C. G. T. !

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. ... puisque, en 1983, il y a eu 1616 candidats à l'E. N. A., ce qui constitue un record absolu depuis la création de cette école...

M. Jean Foyer. Ce n'est pas étonnant !

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. ... et représente 18,6 p. 100 d'augmentation par rapport à 1982.

Au concours externe, réservé aux étudiants, cinquante candidats de plus qu'en 1982 se sont présentés, bien que le nombre de places au concours ait été légèrement réduit.

Pour le concours interne réservé aux fonctionnaires, et qui est caractéristique de la promotion sociale, la progression d'une année sur l'autre est de 32 p. 100. On a dépassé de 16,8 p. 100 l'année record précédente, celle de 1978.

En ce qui concerne la troisième voie, malgré les délais très brefs, soixante-treize candidatures ont été déposées pour dix places mises au concours. Comme le prévoyait la loi, une commission présidée par un conseiller d'Etat, M. Kerever, s'est réunie et a déclaré recevables, sur la base des critères de la loi, quarante-six candidats. Ceux-ci viennent de passer les épreuves d'admissibilité, et l'on peut considérer que leur niveau est bon, puisque vingt-cinq d'entre eux ont été retenus pour passer les épreuves d'admission définitive.

Si votre question, monsieur Charles, a pour objet de me faire préciser la couleur syndicale, politique, philosophique ou religieuse de ces candidats, je vous répondrai que je n'en sais rien et que je m'en moque ! (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce sont simplement des candidats déclarés admissibles.

M. Serge Charles. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Marette. C'est noyauté par le parti communiste !

M. Jacques Toubon. Tartuffe !

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. Et lorsqu'ils auront satisfait aux épreuves d'admission, ce seront simplement des candidats admis ! (*Mêmes mouvements.*)

Voilà, monsieur Charles, ce que je souhaitais vous dire à ce sujet. Il s'agit, vous le voyez, d'une réforme ambitieuse, de grande ampleur qui a été établie sur des bases législatives et réglementaires absolument incontestables.

M. Robert-André Vivien. Tartuffe !

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. Je profite de votre question pour dire à tous ceux, et notamment aux hauts fonctionnaires, qui, au-delà de l'obligation de réserve qu'ils doivent observer (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) seraient tentés d'oublier...

M. Pascal Clément. Et vous, vous vous gênez ?

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. ... qu'ils doivent respecter la loi votée par le Parlement...

M. Jacques Marette. K. G. B. ! Vous êtes un policier !

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. ... et les textes réglementaires pris par le Gouvernement de façon régulière...

M. Jacques Toubon. Des menaces ?

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat. ...que le Gouvernement saura les rappeler à leur devoir si parfois ils y manquent, et qu'il le fera avec la dernière fermeté. (*Vifs applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Marette, K.G.B. ! K.G.B. ! Ce sont des méthodes de commissaire politique !

M. le président. Monsieur Marette, cela suffit ! Cessez de crier !

M. Jacques Toubon. On vient d'entendre le ministre de la police !

M. Robert-André Vivien. C'est Tartuffe au K.G.B. !

M. Serge Charles. Je demande à répondre au Gouvernement, monsieur le président. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Charles...

M. Paul Balmigère. Il parle sans arrêt !

M. le président. Monsieur Balmigère, ce n'est pas votre tour non plus ! (*Rires.*)

Monsieur Charles, lorsque je vous ai donné la parole, le temps imparti à votre groupe était entièrement écoulé. Par des signes désespérés, vous me faites comprendre que vous n'interviendrez qu'une seconde. Je vous en accorde cinq, mais n'abusez pas de ma gentillesse.

M. Serge Charles. Je serai bref, monsieur le président.

Je veux simplement rappeler ce que M. le secrétaire d'Etat s'est bien gardé de dire, à savoir que, parmi les épreuves du concours de la troisième voie, il y a une épreuve de discussion générale...

M. Michel Sapin. Et alors ?

M. Alain Vivien. Il en a toujours été ainsi !

M. Serge Charles. ...qui met en cause l'anonymat du candidat.

M. Michel Sapin. Tous les candidats ont passé cette épreuve !

M. Serge Charles. Et il est facile, lors des autres épreuves, de reconnaître le candidat. M. le secrétaire d'Etat n'a donc pas mis l'accent sur l'originalité de cette troisième voie par rapport aux autres concours de l'E. N. A. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

DÉFENSE ET DÉSARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Dans son allocution devant l'assemblée générale des Nations unies, le Président de la République a rappelé la position de la France sur notre défense et le désarmement.

Lors de sa récente visite en Belgique, il a apporté toutes précisions concernant la question des euromissiles. Cette position semble susciter en France un large consensus. Il est vrai que la constance de cette politique ne permet aucune ambiguïté.

Cependant, des incertitudes sur le résultat des négociations de Genève demeurent.

Monsieur le ministre des relations extérieures, il est normal que la représentation nationale soit informée de l'évolution de cette situation.

Par ailleurs, quelle nouvelle initiative la France envisage-t-elle de prendre pour contribuer à la sauvegarde de la paix dans le monde ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Il s'agit, en effet, d'une affaire grave qui ne saurait être traitée avec légèreté. Je me permettrai donc de demander toute votre attention.

M. le Président de la République a, dans le cadre de sa responsabilité suprême, défini la position de la France. La paix dépend de l'équilibre des forces. Il l'a précisé à l'occasion de son discours au Bundestag, le 20 janvier 1983, et de nouveau lorsqu'il s'est adressé aux Nations unies, le 28 septembre de cette année.

L'équilibre des forces, en particulier dans le domaine nucléaire — puisque c'est là que s'est établi l'équilibre de la dissuasion dans les dernières années — existait au niveau mondial. Il a été rompu quand l'introduction d'une nouvelle arme a permis de compartimenter le problème, d'en séparer la partie européenne, si je puis dire. Personne ne peut nier qu'actuellement nos voisins européens sont menacés par des armes redoutables...

M. Marc Lauriol. Nous aussi !

M. le ministre des relations extérieures. ...précises, de tir rapide, faciles à déplacer et qu'il n'existe pas de riposte équivalente, la seule riposte faisant appel aux armes stratégiques nucléaires, aux armes de destruction suprême.

Cette situation de déséquilibre est dangereuse. Si elle persistait, elle permettrait de faire peser une menace, une contrainte sur les voisins de la France en Europe, et peut-être même, au pire, de tenter l'utilisation de ces armes contre lesquelles, actuellement, il n'y a pas de riposte.

Il faut donc retrouver l'équilibre, et naturellement le retrouver au niveau le plus bas possible. C'est l'objectif de la conférence de Genève sur ce que l'on appelle les forces intermédiaires, ces armes qui ne peuvent pas atteindre l'autre côté de l'Atlantique et menacent nos voisins qui, eux, sont dépourvus de moyens de riposte.

La France, elle, possède une défense nucléaire indépendante. Cela ne saurait être assez répété. Cette défense est à la dimension de ce que nous souhaitons défendre, c'est-à-dire le territoire national et nos intérêts vitaux. La force nucléaire française répond à toutes les menaces, d'une singulière dimension, et elle y répond en fonction de la taille de notre territoire et de nos intérêts vitaux. Il n'est donc pas question que cette force puisse être prise en compte lorsque l'on examine ce qui menace nos voisins que nous ne sommes pas chargés de défendre et de protéger par notre force nucléaire.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Au demeurant, la disproportion entre la force nucléaire française — 98 têtes nucléaires — et les forces nucléaires des deux super-grands, — entre 8 000 et 9 000 têtes nucléaires — montre bien le caractère purement défensif de notre action.

M. Pierre Mauger. Bien sûr !

M. le ministre des relations extérieures. Faut-il pour autant nous désintéresser du sort de nos voisins ? Par quelle hypocrisie prétendrions-nous que ce qui les menace ne nous concerne pas, alors que nous construisons ensemble l'Europe, alors que nous avons la même idée de la liberté, de la démocratie et de l'avenir de nos sociétés ? Il n'en est pas question ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivien. Les communistes n'applaudissent pas !

M. Emmanuel Hamel. Je vois M. Balmigère qui confirme que les communistes ne vous applaudissent pas, monsieur le ministre ! (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le ministre des relations extérieures. Voilà la raison pour laquelle, n'en déplaise à certains membres éminents de l'opposition, nous avons, dès notre arrivée au Gouvernement, souligné à quel point nous souhaitons que l'équilibre soit rétabli au niveau le plus bas possible en ce qui concerne les forces nucléaires intermédiaires, ce qui, à ce moment-là, pouvait encore comporter l'espoir du niveau zéro partout, et qui, aujourd'hui, implique la réussite de la conférence de Genève sur les forces nucléaires intermédiaires.

Parallèlement à cette conférence, s'en déroule une autre, dont on parle beaucoup moins, sur les forces nucléaires stratégiques. Il s'agit, cette fois, de peser l'ensemble des arènes nucléaires. Devrions-nous participer à cette conférence ? Le Président de la République a répondu très clairement. Oui, un jour, les cinq puissances nucléaires devront probablement débattre ensemble, mais il faut auparavant que trois conditions soient satisfaites : que soit corrigée la différence fondamentale

de nature et de quantité des armements des deux super-grands et des autres, que soit réduit le considérable écart existant entre les forces conventionnelles et que cesse la surenchère en matière d'armes antimissiles et antisatellites. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Telle est la position française, et elle est parfaitement claire. Il est à l'honneur de la France de l'avoir adoptée, alors qu'elle n'est pas directement partie à la conférence de Genève. Mais c'est l'intérêt de la paix qui est en cause. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. Les communistes n'ont pas applaudi.

M. Pascal Clément. Pour eux, ce n'est pas la joie !

RADIO-SOLIDARITE ET RADIOS LOCALES

M. le président. La parole est à M. Le Baill.

M. Georges Le Baill. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

Des rumeurs au sein de la fédération nationale des radios libres et des indiscretions de presse font état d'une éminente décision de la Haute autorité, visant à accorder à Radio-Solidarité la fréquence de 99,3 mégahertz, au détriment d'un regroupement de radios du sud des Hauts-de-Seine. Ainsi, Radio-Solidarité, qui n'a jamais respecté les différentes injonctions de la Haute autorité...

Un député socialiste. C'est exact !

M. Pierre Mauger. Vous êtes contre la solidarité ?

M. Georges Le Baill. ... qui n'a jamais respecté les jugements en référé, qui s'est mise en dehors de toute légalité, aurait en définitive gain de cause, au détriment de radios qui effectuent réellement, sous une forme associative, un travail de communication sociale, qui ont toujours respecté les indications des différentes commissions, et qui se sont toujours conformées à la loi et à son esprit. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Céder au chantage, me semble dangereux pour la démocratie.

M. Robert-André Vivien. Radio-Solidarité a 500 000 auditeurs !

Un député socialiste. C'est Radio-Chirac !

M. Georges Le Baill. Ne pensez-vous pas monsieur le secrétaire d'Etat, que si ces rumeurs se révélaient exactes, beaucoup de radios associatives pourraient en tirer la conclusion qu'en définitive sont reconnus et « récompensés » ceux qui ne respectent pas la loi ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert-André Vivien. Voilà une intervention effrayante pour la démocratie ! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je dois d'abord vous rappeler les dispositions de l'article 17 de la loi du 29 juillet 1962 sur la communication audiovisuelle qui donnent compétence à la Haute autorité de la communication audiovisuelle pour attribuer les autorisations d'émettre sur la modulation de fréquence pour les radios locales privées. Ce texte ayant été adopté par la majorité de cette assemblée, le membre du Gouvernement que je suis ne peut faire aucun commentaire sur la décision de la Haute autorité.

Toutefois, pour répondre autant que je le peux à votre question qui arrive à point nommé, je m'en tiendrai aux faits.

M. Robert-André Vivien. C'est lui qui a dicté la question !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Ce matin, la Haute autorité de la communication audiovisuelle m'a communiqué les quelques modifications auxquelles elle a procédé dans les regroupements, afin de réaménager partiellement le plan de fréquences sur Paris.

Sur 99,3 mégahertz, se retrouvent les radios déjà regroupées précédemment sur cette fréquence plus Radio-Solidarité, et cela avec l'accord de ses responsables.

Sur la fréquence 101,8 mégahertz, sont regroupées Radio Classique, Radio Latina et Arts et Spectacles.

Enfin, Radio-Montmartre et Radio-Libertaire, qui sont d'accord, vont recevoir l'autorisation d'émettre sur 103,9 mégahertz.

Ces regroupements, à une petite exception près, ont fait l'objet de l'accord de toutes les parties intéressées.

Reste le problème que vous avez évoqué, des trois petites radios de la banlieue sud de Paris. Elles émettaient en effet sur l'une de ces fréquences, mais sans autorisation. Il sera procédé à un examen du plan de fréquences de la banlieue de Paris, et j'espère que ces trois radios trouveront, dans un nouvel aménagement de ce plan de fréquences, la possibilité d'émettre, cette fois de façon autorisée.

On ne peut que se réjouir d'arriver enfin à un ensemble de solutions aussi satisfaisantes que possible, compte tenu de ce que les lois de la physique et de la transmission par voie hertzienne pouvaient permettre sur la bande de fréquences de Paris.

Puisque vous m'avez aussi interrogé sur ce point, j'ajoute — et je parle maintenant au nom du Gouvernement (rires sur les bancs du rassemblement pour la République) — que, bien entendu, les pouvoirs publics feront tout ce qui est de leur devoir pour imposer le respect des décisions de la Haute autorité de la communication audiovisuelle, ainsi que cela a déjà été fait à l'égard des radios parisiennes non autorisées et qui émettaient par conséquent hors la loi. Nous agissons de même si des radios autorisées ne respectent pas l'ensemble des prescriptions de leur cahier des charges, notamment en ce qui concerne la fréquence qui leur est accordée, ou la puissance d'émission autorisée. Cependant, si de tels cas se présentaient, il faudrait une nouvelle décision de la Haute autorité qui, constatant que le cahier des charges n'est pas respecté, retirerait l'autorisation d'émettre. La procédure connue serait alors employée : constat de l'infraction, dépôt de plainte, poursuites judiciaires et, le cas échéant, saisie du matériel.

Votre question, monsieur Le Baill, me donne l'occasion de rendre hommage à l'action conduite par la Haute autorité de la communication audiovisuelle qui aura ainsi — je peux l'affirmer aujourd'hui — réussi à traiter le difficile dossier des radios locales privées à Paris, en organisant l'utilisation optimale des possibilités d'émission sur la modulation de fréquence dans la capitale française, en application du droit nouveau de la communication, et dans le respect absolu — mes propos l'attestent à nouveau — du pluralisme.

J'ajouterais une dernière remarque : à la suite de ces décisions, vingt-deux stations de privées se trouvent désormais autorisées à Paris. Il y en aura soixante-dix en région parisienne dans un rayon de cinquante kilomètres à partir de Notre-Dame, et huit cents en France. C'est là, je pense un exemple significatif de ce que le Gouvernement et la majorité ont fait pour la liberté d'expression, après le lourd silence imposé par la droite (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française), d'autant plus jalouse de ce que nous réalisons aujourd'hui qu'elle veut faire oublier ce qu'elle n'a pas fait hier. (Exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

MONTANTS COMPENSATOIRES MONÉTAIRES

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. Elle concerne l'actualité des problèmes agricoles européens.

Pendant deux jours, les ministres de l'agriculture de la Communauté se sont réunis à Luxembourg et ont examiné les problèmes posés par l'exécution du budget agricole commun, avec les difficultés que l'on connaît, et le règlement du marché des fruits et légumes. Sur ces questions, la Commission achevait de conclure ce matin. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur ces dossiers ?

En marge de cette question immédiate, un autre problème agricole européen continue de se poser, celui des montants compensatoires monétaires. Pourriez-vous faire le point sur la réalisation des engagements pris au printemps dernier, au moment de la fixation des prix agricoles européens et, d'une

manière générale, rappeler les positions du Gouvernement en ce qui concerne le démantèlement de l'ensemble des montants compensatoires monétaires, dans la perspective de la réforme de la politique agricole commune ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture. Vous avez, monsieur le député, abordé dans votre question plusieurs problèmes à la fois, dont trois principaux. Je répondrai d'abord sur la situation budgétaire de la Communauté, à laquelle vous avez fait allusion en premier lieu.

Alors que le conseil spécial des ministres des affaires étrangères, des finances et de l'agriculture était réuni au début de la semaine dernière à Athènes pour y discuter, parmi d'autres problèmes, de la réforme de la politique agricole commune, nous avons appris que la Commission décidait brusquement d'interrompre le paiement des avances sur restitutions payées par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section garantie, jusqu'au 23 octobre. Cette décision, annoncée de façon imprévue, appelle, c'est vrai, quelques commentaires.

En juin dernier, la Commission obtenait la quasi-totalité des crédits qu'elle estimait nécessaires pour terminer l'année. Le Parlement européen vient de confirmer en adoptant le budget supplémentaire. Depuis juin, la situation des marchés mondiaux et l'évolution du dollar avaient, semble-t-il, permis d'alléger sensiblement la pression sur le F. E. O. C. A. Dans ces conditions, on comprend mal comment les estimations faites par la Commission peuvent aujourd'hui se révéler très différentes des besoins, alors même que l'évolution des divers facteurs que je viens d'évoquer semblait plutôt de nature à abaisser le niveau des restitutions.

Nous savions qu'il y avait une crise budgétaire, mais la distinction était très nette entre l'évolution lente du budget et la trésorerie. J'ai donc demandé à la Commission de s'expliquer sur cet écart entre ses propres prévisions et les besoins réels. En effet, elle doit avant tout aux différents Etats membres de la Communauté une information exacte, complète et scrupuleuse sur la situation financière réelle du F. E. O. C. A. Il s'agit là d'un problème de fond sur le fonctionnement des institutions européennes.

Si, à la suite de cet examen, des difficultés réelles apparaissent, ce qui est probable — je n'accuse pas la Commission de mauvaise foi, mais il a dû se poser des problèmes de trésorerie dont nous n'avons pas toutes les clés — j'ai demandé que soient envisagées rapidement toutes les possibilités de virements de crédits qui permettraient de compléter le F. E. O. C. A. en prélevant sur les autres lignes budgétaires.

En tout état de cause, les mesures qui ont été prises sous la responsabilité de la Commission ne sont, à ce stade, que provisoires.

Permettez-moi, ici, d'apporter quelques précisions. La Commission agit sur instruction du conseil des ministres et un accord entre les dix Etats, lorsqu'il est possible, permet de traiter les difficultés budgétaires et même les problèmes de trésorerie. En vertu de ses pouvoirs propres, la Commission n'a que peu d'éléments de décision à sa seule discrétion.

L'un d'entre eux est celui dont elle a joué : la suppression temporaire des avances sur restitutions, ce qui ne met en cause aucun droit acquis de nos opérateurs sur les marchés. C'est un report de trésorerie. Il n'y aura perte d'argent définitive pour personne, hormis le fait que les pré-financements seront bancaires au lieu d'être européens et seront donc consentis à des taux un peu supérieurs.

Les deux seules autres possibilités à la discrétion de la Commission étaient la diminution du niveau des restitutions et la diminution des interventions sur la poudre de lait. Nous aurions immédiatement payé la première, en termes de commerce extérieur, par un affaiblissement de notre potentiel exportateur. Quant à la seconde, je tiens à le souligner même s'il n'y a pas ici que des députés bretons, elle aurait eu dans certaines régions des conséquences particulièrement sensibles.

Chacun comprendra, dans ces conditions, pourquoi je n'ai pas voulu faire à la Commission un procès d'intention en niant ses difficultés de trésorerie. J'ai considéré qu'elle était de bonne foi et, compte tenu de ce que les deux autres moyens qu'elle avait en sa possession auraient été beaucoup plus dommageables pour notre économie agricole que celui qu'elle a utilisé, je suis resté non seulement courtois, mais encore prêt à participer à ses réflexions et solidaire de ses difficultés, si toutefois elle veut bien nous en donner la clé de lecture financièrement.

Voilà quelle a été la conduite du ministre de l'agriculture de la République française. Je pense, d'ailleurs, que nous n'avions pas le choix. S'il s'avérait que la Commission est allée au-delà du strict nécessaire, à ce moment-là, mais à ce moment-là seulement, elle nous entendrait parler plus fort.

Quoi qu'il en soit, le paiement des sommes dues par le F. E. O. C. A. n'est pas remis en cause et tout sera mis en œuvre pour éviter les cessations de paiement sur les restitutions, et non plus seulement sur les avances. La délégation française n'acceptera pas, en tout cas, que la politique agricole commune soit remise en cause dans ses principes par de simples mesures de gestion et la Commission, je le confirme à l'Assemblée nationale, m'en a donné acte au cours du débat qui s'est déroulé hier en fin de matinée sur cette question. Je souhaite donc, à l'occasion de cette réponse, que cesse la campagne de dénigrement que certains ont engagée sur ce point contre l'action du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

Vous avez également souhaité, monsieur le député, des précisions sur les récentes décisions du Conseil en ce qui concerne le règlement des fruits et légumes.

Après deux mois de discussion et d'innombrables réunions du conseil des ministres de l'agriculture, la nouvelle organisation du marché des fruits et légumes a été adoptée à quatre heures quinze du matin dans la nuit du 17 au 18 octobre à Luxembourg.

C'est un succès significatif non seulement pour l'Europe, mais aussi pour la France. Il est notoire, en effet, que la France était le pays le plus demandeur dans cette négociation, et je salue ici mes collègues étrangers qui ont accepté certains sacrifices.

Le nouveau règlement, *grosso modo*, apaise nos inquiétudes les plus graves, inquiétudes au demeurant légitimes car, après tout, nous sommes le seul pays frontalier de l'Espagne et le deuxième producteur de fruits et légumes de la Communauté. Nous nous devons d'apporter des apaisements à nos producteurs ; je crois qu'ils sont acquis.

La nouvelle organisation de marché tient compte des caractéristiques spécifiques du secteur des fruits et légumes, secteur dans lequel une organisation fondée sur l'intervention permanente, comme nous la connaissons pour le lait et les céréales, aurait été techniquement impossible. S'agissant de produits hautement périssables, et donc non stockables, nous ne pouvions pas adopter la même organisation que pour les céréales, le beurre ou la poudre de lait.

La Communauté, pour améliorer la situation, a fait le choix stratégique de parier sur l'organisation des producteurs, sur leur faculté, en tant que groupement organisé, de contrôler eux-mêmes leur marché. Ce principe communautaire est le reflet d'une orientation fondamentale de la politique nationale menée dans ce secteur depuis plusieurs années et qui a été notamment marquée par la création d'un office des fruits et légumes et de l'horticulture.

Le nouveau règlement, qui devrait être mis au point dans les semaines qui viennent, comporte deux volets. J'indique tout de suite que son contenu est clair et qu'il ne reste qu'à préciser des détails juridiques et à vérifier les différentes traductions.

Le volet interne comprend trois dispositions principales : une amélioration du système d'aides financières au groupement de producteurs ; la consécration au plan communautaire — difficilement obtenue — du principe de l'extension des règles de discipline professionnelle aux producteurs non groupés, la discipline allant jusqu'à l'existence d'un prix de retrait dans les situations difficiles ; un mécanisme, enfin, permettant d'éviter que les crises graves constatées sur les marchés de tel ou tel pays ne s'étendent à l'ensemble de la Communauté.

Ce troisième point faisait l'objet d'une grande hésitation de la part de l'Italie. Rendons hommage au courage du gouvernement de ce pays de l'avoir surmontée, dans des conditions qui, d'ailleurs, devraient satisfaire à terme les producteurs italiens, même si elles heurtent, pour le moment, leur organisation traditionnelle.

Le volet externe, quant à lui, permettra une notable amélioration de la préférence communautaire sur divers produits. Nous avons arraché la décision dans la douleur, mais nous nous situons dans le respect des principes communautaires. La préférence communautaire était un des éléments de base du pacte initial. Nous l'avons étendue à quelques produits nouveaux et à quelques produits sensibles dans le domaine des fruits et légumes. L'ensemble du règlement apportera donc à la fois une meilleure organisation des marchés internes et une plus grande protection vis-à-vis des importateurs.

S'agissant enfin de la très importante question des montants compensatoires, je suis en mesure — je ne pense pas, d'ailleurs, vous surprendre — de vous confirmer qu'une solution satisfaisante et effective du problème des montants compensatoires, c'est-à-dire leur démantèlement futur est, pour la France, une condition fondamentale de la réforme de la politique agricole commune.

L'unité des prix et l'unité du marché qui constituent, après la préférence communautaire, le deuxième des principes essentiels de la politique agricole commune inscrits dans le pacte commun de 1962, ont été détruites en 1969. L'agriculture française a été une des premières victimes de cette situation qui a progressivement contribué à atténuer son dynamisme et sa compétitivité.

La Commission a proposé, en juillet dernier, un démantèlement automatique et symétrique des montants compensatoires négatifs — les nôtres et ceux de l'Italie — et positifs, c'est-à-dire principalement ceux de l'Allemagne et ceux de la Hollande. Cette position est soutenue par la plupart des Etats, dont la France. Le Gouvernement hollandais, courageux, s'y est rallié.

Cela mérite d'être souligné. En effet, nous ne ferons l'Europe que si les gouvernements, et le nôtre y est prêt sous la condition qu'il y ait équilibre des compensations, acceptent de reconnaître que l'intérêt de l'Europe exige de temps en temps une remise en cause des intérêts nationaux dans leurs vues les plus courtes. A long terme, nous serons tous gagnants.

La République fédérale d'Allemagne, cependant, refuse absolument la proposition de la Commission, qui conduirait à abaisser de 10 p. 100 les revenus en deutschemarks de ses agriculteurs. Il y a là une difficulté objective. Mais si l'on peut comprendre la position des Allemands, on ne peut pas s'y résoudre. Il existe, en effet, une rente de situation, un privilège commercial qui s'exerce aux dépens de notre agriculture, et cela est inacceptable.

La suite de la négociation devra donc être consacrée, notamment, à l'examen des solutions, qu'il s'agisse des mesures administratives, des délais, de l'automatisme des engagements et de leur exécution, des conditions de surveillance, qui devraient permettre un rapprochement entre Allemands et Français sur ce sujet, ou plus exactement entre les Allemands et la Commission, qui a émis les premières propositions.

Pour l'immédiat, je rappelle que la négociation sur les prix conclue le 17 mai dernier comporte une diminution sensible des montants compensatoires monétaires, puisque l'écart de compétitivité entre les prix allemands et les prix français a été diminué de 40 p. 100. Certes, il reste encore 60 p. 100, mais ce n'est déjà pas si mal !

M. Pierre Mauger. Ce n'est rien du tout !

M. le ministre de l'agriculture. En outre, les montants compensatoires négatifs sur le vin et sur le porc doivent être supprimés en totalité en deux étapes.

La première est intervenue après l'adoption des prix pour le porc, en septembre pour le vin. La seconde doit intervenir le 1^{er} novembre pour le porc et le 16 décembre pour le vin. A ces dates, les montants compensatoires monétaires négatifs résiduels de 2,2 p. 100 seront totalement supprimés.

Je tenais à le rappeler à l'Assemblée et je pense que chacun d'entre vous, selon les productions dominantes de sa circonscription, sait que cela n'est pas négligeable.

Je rappelle enfin que pour le porc, produit fragile et pour lequel les montants compensatoires monétaires ont abouti à cette absurdité que, bien que dotée, selon les experts, du terroir qui présente les meilleures conditions pédologiques et climatiques, la France est importatrice net pour 4 milliards et demi de francs, j'ai obtenu, dans le même accord sur les prix, non seulement qu'on démantèle unilatéralement le montant compensatoire français dans sa totalité, mais qu'en plus la base de calcul soit diminuée de 10 p. 100, aigne que les pays qui jouissent d'une rente de situation n'en ressentent pas la très grande légitimité !

Ce n'est qu'une première étape ; d'autres suivront, et je pense que, petit à petit, nous obtiendrons un mode de calcul qui se rapproche des réalités économiques. Soyez assurés, en tout cas, que la combativité du Gouvernement de la République française sur ce point est absolue. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

SECOURS HUMANITAIRES POUR LES POPULATIONS DU NORD-EST DU BRÉSIL

M. le président. La parole est à M. Dominati.

M. Jacques Dominati. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou à M. le ministre des relations extérieures.

L'opinion publique française a été fréquemment alertée, au cours de ces dernières années, au sein de cette assemblée et dans d'autres enceintes, par M. le Premier ministre lui-même ou par les membres de son gouvernement, de la nécessité d'apporter une aide humanitaire à des Etats d'Amérique latine tels que le Chili, le Pérou, ou aux Etats d'Amérique centrale.

Des actions qui ont reçu l'appui de la France ont été entreprises. Elles s'inscrivent dans la tradition humanitaire de notre pays, que le Gouvernement poursuit après ceux qui l'ont initiée.

C'est pourquoi il m'est apparu étonnant que le drame qui se déroule actuellement au Brésil, n'ait fait l'objet d'aucun écho ni d'aucune mesure de la part du Gouvernement.

Vous savez en effet que le Ceará, Etat du Nordeste brésilien, connaît depuis cinq ans une sécheresse exceptionnelle, qui provoque actuellement de très lourdes pertes en vies humaines.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics du Gouvernement de l'Etat, M. Luz Marqués, a souligné que le système d'approvisionnement en eau de la capitale, Fortaleza, ne serait plus exploitable à partir du 15 janvier prochain. Les autorités scientifiques de l'institut de recherche spatiale de San Jose Campos ont fait part de leur grande inquiétude sur l'évolution du phénomène.

Comme vous le savez également, le Brésil affronte en ce moment des difficultés économiques sans précédent, qui limitent ses capacités propres de venir au secours des populations touchées.

Seul, jusqu'à présent, le comité catholique contre la faim dans le monde, avec les très faibles moyens dont il peut disposer, a essayé d'apporter quelques secours à ces populations.

Nous ne pouvons rester indifférents à une situation qui touche 15 p. 100 de la population du Brésil, soit 20 millions de personnes.

La France s'honorerait de prendre l'initiative, au plan international, d'une action humanitaire en faveur de ces sinistrés. C'est pourquoi je demande aujourd'hui à M. le Premier ministre de faire connaître à l'Assemblée les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire apporter, au nom de la France, à ces populations les secours qu'appelle leur dramatique situation. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. M. le Premier ministre étant absent pour les raisons qu'a indiquées M. André Labarrère, je répondrai en son nom.

Chaque fois que le besoin s'en faisait sentir, la France a tenté d'intervenir au profit de populations frappées par des phénomènes naturels : éruptions volcaniques, raz de marée, sécheresse.

Sécheresse : ce mot revient bien souvent dans les préoccupations. Qu'on se rappelle les drames connus par l'Afrique et ceux qu'elle connaît encore ! De nouveau, l'Afrique de l'Ouest a été, cette année, frappée par la sécheresse.

En Amérique latine, se produit actuellement un phénomène curieux, sur l'explication duquel les savants sont perplexes, à savoir le détournement progressif du courant froid qui remonte le long de la côte occidentale de l'Amérique du Sud. En raison du réchauffement des eaux qui en résulte sur cette côte, les précipitations dues aux nuages venant du Pacifique se font sur la Cordillère au lieu d'arriver jusqu'au Brésil. Il s'ensuit, dans tout le nord et le nord-est de ce pays, une sécheresse croissante, dont M. Dominati a souligné la gravité.

Depuis cinq ans, huit Etats du Brésil et une partie d'un neuvième — l'Etat de Bahia — sont lourdement frappés.

Quand cela se conjugue avec une année particulière comme l'année 1963, les catastrophes sont grandes : sécheresse ici et inondations dans des régions qui n'étaient pas habituées à recevoir des quantités de pluie aussi grandes.

Bien entendu, la France, ses partenaires européens et la Communauté économique européenne elle-même doivent tenter d'intervenir, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales.

Si nous ne sommes pas encore intervenus dans les neuf Etats sinistrés, c'est parce que le gouvernement fédéral de Brasilia — tout comme, d'ailleurs, les gouvernements des Etats — n'a saisi ni la France ni la Communauté européenne. Or le gouvernement du Brésil, très fier, comme il convient à ce grand peuple, n'accepte pas une intervention étrangère, même humanitaire, sans qu'il en ait été lui-même à l'origine et qu'il en ait organisé les moyens de distribution.

Aussi, je vous remercie, monsieur le député, de me donner l'occasion de dire devant l'Assemblée que si le gouvernement fédéral ou les gouvernements des Etats avec l'autorisation du gouvernement fédéral, nous saisissons ou saisissons la Communauté européenne, nous interviendrons comme nous le faisons ailleurs, dans le respect complet de la souveraineté du Brésil.

La Communauté européenne dispose de moyens et de procédures particulièrement adaptés à ce genre de secours d'urgence, auxquels, bien entendu, nous participons à concurrence du quart.

Ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le député, cette sécheresse accroît les difficultés économiques de ce pays, qui est déjà avancé dans son développement et qui a de grandes communautés urbaines, mais où la protection sociale n'est pas encore aussi forte que dans les pays industrialisés — ce qui le rend particulièrement vulnérable à la crise économique. Le Brésil est l'un des pays où la persistance de la crise économique entraîne les conséquences les plus graves. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes, des communistes, de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Depuis une semaine, dans plusieurs départements, le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques n'est plus assuré par les caisses de mutualité sociale agricole, et pour une simple raison : ces caisses n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs obligations.

Cette situation est sans précédent dans l'histoire du régime social agricole et, récemment, le ministre de l'agriculture a fait savoir que son ministère, en rupture de trésorerie, était dans l'incapacité de verser au 1^{er} octobre les sommes que le Parlement avait votées dans le cadre du B. A. P. S. A. de 1983 et qui étaient dues aux caisses centrales de mutualité agricole.

Deux milliards de francs, c'est ce qui manque maintenant aux différentes caisses départementales pour payer les prestations auxquelles ont droit les agriculteurs.

Pour trouver une solution, les caisses centrales de mutualité se sont tournées vers le Crédit agricole, afin d'emprunter une somme égale à celle que l'Etat leur doit.

Le groupe U. D. F. pose au Gouvernement trois questions, simples et courtes.

Premièrement, trouve-t-il normal que le vote du Parlement puisse être ainsi détourné sans que l'Assemblée nationale en ait été auparavant informée ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Meuger. Ils ont fait ça !

M. Jean-Pierre Soisson. Deuxièmement, qui va payer la charge des intérêts de l'emprunt rendu nécessaire par la défaillance de l'Etat ? L'Etat ou les agriculteurs ?

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Le P. S. !

M. Jean-Pierre Soisson. La réponse, pour nous, est simple.

Troisièmement, quand le Gouvernement entend-il régulariser cette situation inacceptable ?

M. Emmanuel Aubert et M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. Car voici que l'Etat, comme aux beaux jours de la IV^e République, ne peut honorer sa signature. Vous l'avez mis en état de cessation de paiement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

M. René Souchon, secrétaire d'Etat. Dans cette affaire, monsieur Soisson, il faut savoir garder la mesure.

M. Emmanuel Hamel. M. Soisson l'a gardée totalement !

M. René Souchon, secrétaire d'Etat. Il appartient à la mutualité sociale agricole de verser des prestations aux bénéficiaires de la protection sociale agricole, qu'il s'agisse des retraites, des prestations familiales ou des prestations de l'assurance maladie. Mais, en contrepartie, la mutualité sociale agricole reçoit directement les cotisations des assujettis, ainsi que les avances du budget annexe des prestations sociales agricoles, alimentées par les versements provenant de la caisse nationale d'allocations familiales, par les taxes fiscales, les subventions du budget de l'Etat ou le versement au titre de la compensation démographique.

Il peut arriver qu'il n'y ait pas exactement concordance entre le moment où la mutualité sociale agricole doit verser les prestations et celui où elle reçoit les avances du budget annexe des prestations sociales agricoles. Elle connaît alors, comme tout organisme de cette nature, certaines difficultés de trésorerie — uniquement de trésorerie.

Ce sera effectivement le cas au cours de ce mois d'octobre, car, si les avances du budget de l'Etat ont bien été versées, et ce depuis plusieurs mois déjà — ce qui prouve qu'il n'y a pas de détournement — et si les cotisations rentrent, elles aussi, normalement, on constate, en revanche, un certain décalage dans le versement des taxes.

Des dispositions ont été prises immédiatement, qui permettent à la mutualité sociale agricole d'avoir recours à un prêt de la Caisse nationale de crédit agricole et dans des conditions échappant aux règles d'encadrement du crédit...

M. Jean-Pierre Soisson. Il ne manquerait plus que ça !

M. René Souchon, secrétaire d'Etat. ... — ce prêt étant remboursé avant la fin du mois. Il n'y aura donc pas de concurrence avec les autres opérations que contracte le Crédit agricole.

Par ailleurs, la prise en charge des intérêts ne devrait normalement pas poser de problème majeur, du fait de l'existence d'un poste « produits financiers » positif dans les comptes de la mutualité sociale agricole. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

S'il en était autrement, la situation de ce compte serait réexaminée en tant que de besoin avec le ministre de l'agriculture, afin de trouver une solution budgétaire adaptée.

Il s'agit uniquement, je le répète, d'un problème de trésorerie, comme en connaissent tous les organismes qui versent des prestations et dont le financement est assuré parallèlement. Les mesures nécessaires ont été prises immédiatement et je ne puis laisser dire qu'il y a eu violation de la volonté nationale et détournement de fonds de la part de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

POLITIQUE DE LA MONTAGNE

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et la réponse qui y sera apportée intéressera tous mes collègues élus de régions de montagne.

D'octobre 1981 à mars 1982, la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées a travaillé tant à l'Assemblée nationale que sur le terrain, dans les divers massifs montagneux, pour dresser le bilan des politiques nationale et européenne conduites jusqu'à ce jour et faire le point sur la situation actuelle de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées.

Après avoir établi le constat d'une situation, la commission a formulé des propositions, au nombre de 200, je crois, concernant les mesures à prendre d'urgence dans le cadre d'une poli-

tique s'assignant comme objectif de les mettre à parité avec le reste du pays en respectant leurs spécificités économiques, sociales et culturelles.

Dix-huit mois après la publication du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la montagne, aucune mesure concrète n'a été prise par les pouvoirs publics et le projet de loi sur la montagne, tant promis aux montagnards, est encore à l'état de promesse.

Dès lors, on comprend que l'espoir suscité chez ces derniers se transforme en déception et qu'aille grandissant l'impatience des responsables socioprofessionnels, des élus et de l'ensemble des populations concernées, qui se mobilisent pour exprimer leur volonté d'aboutir.

La représentation nationale peut-elle être informée de l'état d'avancement du projet de loi sur la montagne, et éventuellement de son contenu ? A quelle date ce projet viendra-t-il en discussion devant l'Assemblée nationale ?

Au moment où la décentralisation se met en place dans le pays, le Gouvernement envisage-t-il de mettre rapidement en place, dans chaque massif, les indispensables instruments d'une politique de la montagne recommandés par la commission d'enquête et son rapporteur dans les propositions n^{os} 4, 5 et 6, à savoir un comité de massif, une agence pour le développement et l'animation de massif, un fonds d'intervention pour le développement et l'aménagement de la montagne, dont les missions respectives sont définies dans le rapport de la commission d'enquête ? (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

M. René Souchon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous remercie de cette question, qui me permet de faire le point sur les mesures en préparation en faveur de la montagne.

Mais il est inexact de prétendre qu'aucune mesure n'a été prise en faveur des montagnards depuis le dépôt du rapport de la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées. En effet, le comité interministériel d'aménagement du territoire du 22 décembre dernier, a déjà arrêté toute une série de mesures non négligeables en faveur de la montagne.

En ce qui concerne le texte de loi auquel vous faites allusion, monsieur Briane, je puis vous rassurer : le Gouvernement déposera le projet relatif à l'économie des zones de montagne à la fin de la présente session parlementaire. La discussion de ce projet pourra donc intervenir, en fonction du calendrier parlementaire, dès le printemps 1984. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons.

Nous sommes actuellement dans une phase de discussions interministérielles et de concertation socioprofessionnelle. Les choses sont bien avancées, mais elles sont d'autant plus difficiles que le texte touche à quantité de domaines. Plusieurs ministres sont concernés et nombre d'organisations syndicales et professionnelles sont intéressées.

Je souligne d'ailleurs que l'élaboration de ce texte a fait l'objet d'une procédure tout à fait exceptionnelle.

La commission d'enquête parlementaire, dont vous faisiez partie, monsieur le député, a effectué un travail très approfondi, et, pour en avoir été le président, je n'aurais garde de l'oublier. Le rapport qu'elle a établi constitue une contribution précieuse pour le travail du Gouvernement...

De même, la nomination de M. Besson comme parlementaire en mission sur ce problème des zones de montagne et défavorisées procède du même esprit de concertation et de consultation avec les élus et les professionnels concernés par la nécessaire revitalisation économique et sociale de ces zones.

Comme vous le savez, le rapport de M. Besson, remis en juillet dernier, a été rédigé à partir d'un document de consultation, lequel a été très largement diffusé auprès des élus départementaux et régionaux et de l'ensemble des parties prenantes économiques et sociales de la montagne.

En ce qui concerne la seconde partie de votre question, il m'est bien entendu difficile de vous donner aujourd'hui des engagements formels sur les choix qui seront arrêtés par le Gouvernement. En effet, nous sommes dans une phase d'arbitrage et je ne puis préjuger la décision définitive qui sera

prise par le conseil des ministres, seul habilité à arrêter définitivement un projet de loi. Toutefois, je puis vous assurer que le Gouvernement comprend parfaitement la nécessité de créer une instance de massif, qui, comme le soulignait le rapport de la commission d'enquête parlementaire, doit être un instrument de cohérence, de dialogue et de proposition, pour soutenir notamment les projets d'autodéveloppement.

S'agissant des propositions n^{os} 5 et 6 de la commission d'enquête parlementaire, qui concernent l'agence pour le développement et l'animation des massifs, ainsi que le fonds d'intervention pour le développement et l'aménagement de la montagne, aucune décision définitive n'a encore été prise. Nous en discutons avec les ministres concernés. Il convient, je le répète, d'attendre les décisions du conseil des ministres, qui devrait examiner nos propositions au début du mois de décembre.

J'ajoute — et c'est un point essentiel, monsieur le député — que cette loi sur la montagne ne sera qu'un élément d'une politique beaucoup plus vaste qui sera conduite en faveur des zones de montagne et défavorisées.

Cette politique devra être d'abord globale. Le développement rural de ces zones doit s'appuyer sur la complémentarité des différentes activités économiques : agriculture, tourisme, artisanat, commerce, activités des P.M.E.

Mais cette politique doit également prendre en compte la diversité des massifs français et des zones de montagne. Cela implique au niveau national, mais aussi au niveau européen, que nous adaptions les procédures et les volumes de crédits publics. Cette politique de la montagne devra privilégier l'animation, car, dans ces zones, le dépérissement économique a entraîné un dépérissement social et de profonds déséquilibres démographiques.

Pour relancer le développement de ces zones, il convient donc que les moyens mis en œuvre soient relayés sur le terrain par une animation renforcée, permettant aux populations de mieux prendre en main leur avenir au niveau des pays et des micro-régions. Il nous faut promouvoir l'autodéveloppement, qui, je le rappelle, constituait la ligne directrice du rapport de la commission d'enquête que je présidais.

Enfin, cette politique implique une plus grande solidarité financière, non seulement de l'Etat par rapport à ces régions, mais aussi de la part de l'Europe. Cette solidarité financière devra également jouer entre les massifs et entre les régions. La loi verra donc bien le jour, mais, je le répète, elle ne sera qu'un des éléments d'une politique de montagne beaucoup plus vaste, tant au niveau national qu'au niveau européen.

La mise en œuvre de cette politique nécessitera donc un travail assidu, qui se poursuivra au moins tout au long de l'année 1984.

C'est au prix de cet effort et de cette action volontariste de l'Etat que nous pourrions espérer inverser l'évolution alarmante de ces régions vers un dépérissement inacceptable sur le plan économique et sur le plan humain. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

TRANSPORTS DANS LA RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à M. Mercieca.

M. Paul Mercieca. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Les transports sont la clé du développement harmonieux de la région parisienne, que les retards accumulés dans le passé en matière d'infrastructures ont privée d'atouts dans la bataille économique.

Aussi, je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelle est la politique de l'Etat dans le domaine des transports en Ile-de-France.

J'aimerais connaître vos projets concernant : la révision des schémas de voies rapides qui conduit à l'abandon de projets tels que l'autoroute A5 d'Ivry à Melun ou des sections de la rocade A87, à la grande satisfaction de milliers de riverains touchés par des servitudes ou des emprises qui les empêchent de moderniser ou de vendre leur pavillon ; l'avancement des grands travaux d'infrastructures, telle l'autoroute périphérique d'Ile-de-France A86 ; enfin, la mise en œuvre d'aménagements plus limités, répondant à des besoins locaux ou régionaux,

comme la réalisation de sites propres pour les autobus, tel celui prévu sur la R.N. 305, ou comme le tramway à l'étude en Seine-Saint-Denis. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Charles Fiterman, ministre des transports. Monsieur le député, la politique définie et mise en œuvre par le Gouvernement tend à améliorer les équipements de transports et à répondre aux besoins de déplacement des usagers avec le souci attentif de la préservation et de l'amélioration du cadre de vie.

Les actions menées à ce titre, tout en dégagant une rentabilité économique et sociale — je pense à la sécurité routière ou aux économies d'énergie —, doivent contribuer à l'effort nécessaire pour rendre les villes plus agréables à vivre, plus humaines, singulièrement en Ile-de-France où le besoin y est plus marqué.

S'agissant des voies routières, pendant toute une période, la politique qui a été suivie s'est fondée sur l'idée d'un accroissement sans limite de la population de l'agglomération parisienne, en prévoyant un développement pléthorique des infrastructures, quitte à massacrer le tissu urbain et à rendre les nuisances insupportables pour les populations riveraines. Nous avons tourné résolument le dos à cette orientation.

Il ne faut plus drainer de nouveaux courants de circulation vers Paris et tout particulièrement les courants de transit. Il ne faut pas réaliser des voies qui ne font qu'augmenter les embouteillages et la congestion à un point ou à un autre du réseau. Il faut, en revanche, poursuivre les réalisations qui détournent du centre de l'agglomération parisienne, favorisent les circulations de transit et facilitent les déplacements de banlieue à banlieue.

C'est dans cet esprit, et pour rendre les perspectives plus cohérentes avec les besoins, que le Gouvernement a pris l'initiative de relancer une procédure de révision du schéma des voies rapides d'Ile-de-France.

Nous sommes aujourd'hui au terme de cette procédure. Les communes, les assemblées départementales ont été consultées. Le conseil régional vient de donner son avis et je suis heureux qu'il ait tranché dans le sens qui lui était proposé.

Les décisions sont claires : 280 kilomètres de voies rapides projetées sont purement et simplement supprimées, ce qui signifie que les servitudes et les emprises vont être levées, l'autoroute A 5 d'Ivry à Melun ou les sections de l'ex-troisième rocade A 87 à Noisy-le-Grand ou à Sartrouville, par exemple. Parallèlement, sont mis à l'étude, pour de nombreuses liaisons, des projets plus réduits, mieux adaptés, à la satisfaction des besoins locaux ou régionaux de déplacements, en particulier dans le périmètre des villes nouvelles.

Je m'étais engagé, dès 1981, à rayer de la carte ces entailles coûteuses, et cela malgré quelques serremments de cœur ou quelques résistances observées ici ou là. Eh bien ! voilà un engagement de plus qui est tenu par le Gouvernement.

Les milliers de riverains touchés par ces servitudes ou ces emprises attachées à des projets injustifiés peuvent maintenant respirer, organiser librement leur environnement, disposer librement de leur bien.

Dans le même temps, la réalisation des voies routières utiles et prioritaires doit se poursuivre, notamment sur l'autoroute A 86 dont l'intérêt est reconnu de tous. Je vous indique, à ce propos, que les travaux progressent à un rythme soutenu, tant au nord qu'au sud ou à l'est de Paris, sur la base des projets mis au point en concertation avec tous les intéressés.

Outre l'amélioration et l'extension des voies, la résorption systématique des points noirs de la circulation et du bruit, souvent concentrés dans les quartiers populaires, fait partie des priorités. Des initiatives nouvelles vont voir le jour en 1984.

Par ailleurs, il importe de poursuivre le développement complémentaire des transports collectifs, avec l'extension des réseaux, la réalisation de sites propres pour les autobus — tel celui qui est prévu sur la route nationale 305 à Vitry et qui intéresse votre circonscription —...

M. Robert-André Vivien. Et la mienne !

M. le ministre des transports. ... dont les travaux démarrent dans les prochains mois, l'installation possible des lignes de tramway dont un projet est notamment à l'étude pour le Nord de Paris, ou encore le projet Aramis envisagé à la

périphérie sud de Paris, l'amélioration des liaisons de banlieue à banlieue, l'amélioration de la desserte ferroviaire avec la poursuite de l'interconnexion des réseaux, en particulier à l'ouest, pour créer de véritables pôles d'échanges de banlieue à banlieue.

De ce point de vue, je veux souligner que le lancement du T.G.V. Atlantique en 1984, outre l'amélioration des liaisons vers l'ouest de notre pays qu'il apportera, contribuera à désengorger les abords de la capitale. Je confirme à ce propos que seront prises en compte les observations faites pour la préservation de l'environnement en Ile-de-France et que sera étudiée la possibilité de réaliser une gare du T.G.V. à Massy-Palaiseau.

Dans tous ces domaines, il faut, pour aller de l'avant, que soit conclu un bon contrat de plan entre la région Ile-de-France qui est concernée et l'Etat, contrat précisant l'effort nécessaire de chacun. Le Gouvernement, pour sa part, y est prêt, comme il l'a démontré en accélérant son engagement depuis 1981. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

POLITIQUE DES ENTREPRISES NATIONALISÉES

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. M'adressant à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, je ne manquerai pas de saluer tout d'abord, au nom du groupe communiste, le succès de la fusée Ariane qui atteste des capacités technologiques de notre industrie. (Applaudissement sur les bancs des communistes et des socialistes et sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien et M. Jean-Claude Gaudin. C'est l'héritage !

M. Georges Hage. Vous protestez, monsieur Robert-André Vivien ? Vous n'y aviez pas pensé !

M. Robert-André Vivien. Est-ce vous qui avez fait Ariane ?

M. Georges Hage. Homme de peu de foi ! (Rires sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Cela dit, je vous rappellerai, monsieur le ministre, que nous avons souvent formulé des observations sur le comportement de certains groupes nationalisés. Voici deux nouveaux cas que nous soumettons à votre appréciation.

Le premier, que me signale mon ami Maisonnat, est celui du groupe Pechiney, qui, par l'intermédiaire de la Société européenne de fibres et composites, avait décidé d'investir sur le site de Pont-de-Claix, en Isère, plusieurs dizaines de millions dans une unité de production de fibre de carbone et qui remet en question sa décision, tandis que Elf-Aquitaine nationalisée envisage, associé avec un groupe japonais, une implantation similaire ailleurs.

Pourquoi pas une association Pechiney-Elf et la préservation du site de Pont-de-Claix, faute de quoi surgiraient des problèmes d'emploi très préoccupants ?

Le deuxième cas est celui de Renault-Douai, où plusieurs centaines d'emplois d'intérimaires ont été supprimés, et de Renault-Maubeuge, où le chômage technique est décrété, alors que l'on envisage néanmoins de transférer incessamment le montage de 200 R 11 par jour en Belgique où, dans la seule année 1982, 180 000 voitures Renault ont été assemblées.

On peut et l'on doit même s'interroger sur les raisons qui conduisent la Régie nationale des usines Renault à envisager ce transfert et l'on doit s'interroger aussi sur la part décroissante du marché que la Régie se taille dans le Benelux — un marché de 750 000 voitures par an — autrement dit sur sa politique commerciale face à ce marché. Et cela d'autant plus que l'on constate la perméabilité croissante des marchés français et européen à l'industrie japonaise, sans réelle contrepartie pour l'industrie européenne, et notamment pour la nôtre. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Hage, je tiens à vous remercier à la fois pour votre question et pour votre prologue. Ce matin, j'ai moi-même envoyé, au nom de notre pays, mes félicitations à M. Curien, président du centre national des études spatiales, et le conseil des ministres

a rendu hommage à la qualité des équipes responsables du programme Ariane. Il s'agit là d'un grand succès scientifique, industriel, commercial pour la France et je ne doute pas que l'Assemblée nationale voudra s'associer à cet hommage. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Votre question porte sur l'action des entreprises nationales considérée sous un angle particulier. A cet égard, je ne puis que confirmer ce qui a déjà été dit la semaine dernière. L'action des entreprises nationales du secteur concurrentiel s'inscrit dans le cadre du contrat de plan que ces entreprises passent avec l'Etat. Chaque contrat de plan a pour objet d'assurer la cohérence entre la stratégie industrielle d'ensemble des entreprises et les orientations générales de la politique industrielle fixées par les pouvoirs publics. Il détermine également les objectifs d'intérêt national assignés aux entreprises ainsi que les moyens financiers que l'Etat leur apporte en qualité d'actionnaire. C'est dans ce seul cadre que s'exerce l'autonomie de gestion.

Comme vous le savez, les entreprises nationales ont été invitées à concourir activement au soutien de l'investissement industriel. Elles se sont fixé des objectifs d'engagement de programmes d'investissement et de recherche-développement assez ambitieux. A cet égard, un chiffre est malheureusement trop peu connu de la représentation nationale, alors qu'il devrait être présent à l'esprit de chacun lorsqu'on débat de l'utilité des nationalisations : en 1983, la progression de l'investissement des entreprises nationales industrielles qui relèvent de mon département devrait être de l'ordre de 20 p. 100, ce qui est tout à fait remarquable dans une situation générale d'investissement malheureusement étale et ce qui prouve la capacité concrète de ces groupes à jouer un rôle d'entraînement.

De la même façon, ces entreprises se sont engagées sur les objectifs internes de gestion, sans lesquels elles ne pourraient pas durablement affronter la compétition. Aussi, la plupart des groupes — vous le comprendrez fort bien — sont-ils conduits à moduler leur rythme de réalisation de leurs projets dans le temps, en fonction de leurs possibilités, notamment du point de vue de l'autofinancement ; celles-ci étant liées à l'état du marché et à ses perspectives.

Ainsi Pechiney et Hercules ont décidé de suspendre la construction de leur usine de production de fibres de carbone à Pont-de-Claix. Cette décision, dans l'esprit de ces groupes, doit leur permettre de se donner un temps de réflexion car le marché européen est en état de surcapacité et présente une évolution qui n'est pas favorable. Les applications nouvelles de ces fibres ne se développant pas aussi rapidement qu'il était prévu. De ce point de vue, je considère qu'il est de bonne gestion et conforme à l'intérêt général des groupes et de leur personnel que les investissements soient décidés à point nommé.

Les entreprises nationales doivent également, et c'est le deuxième point de votre question, concourir à l'équilibre de notre commerce extérieur. Là aussi, je voudrais appeler votre attention sur un chiffre. En 1982, les entreprises nationales industrielles qui relèvent de mon département ont été bénéficiaires, du point de vue du commerce extérieur, de 70 milliards de francs. Je crois que ce chiffre doit être rappelé, à un moment où la France fait un effort particulier pour rééquilibrer ses comptes.

Concernant Renault, l'excédent commercial de l'entreprise est passé de 16 milliards en 1981 à plus de 18 milliards en 1982. Il est exact, monsieur Hage, que l'assemblage de la Renault 9 se fait partiellement dans une usine en Belgique, qui appartient à Renault depuis déjà longtemps, en utilisant les capacités de production existantes, sans création d'emplois. Je note que 80 p. 100 de la valeur des véhicules sont constitués de pièces ou de composants qui sont exportés de notre pays.

Il est clair que les nouvelles implantations de la Régie à l'étranger doivent se concevoir avant tout comme le support d'une politique d'exportation créant des emplois en France.

En règle générale, l'effort d'exportation doit parfois s'appuyer, je l'ai rappelé la semaine dernière, sur des implantations à l'étranger. C'est la loi normale de l'économie moderne. Les investissements français à l'étranger ne peuvent être récusés par principe, mais ils doivent être judicieux, promouvoir l'emploi, l'équilibre extérieur et les technologies d'avenir. Il faut garder à l'esprit, dans ces choix, à la fois les aspects financiers, bien sûr, mais aussi et surtout, les aspects industriels et productifs. Les pouvoirs publics seront vigilants à cet égard. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons à la question posée par un député non inscrit.

HÔPITAL DE CHATEAUBRIANT

M. le président. La parole est à M. Hunault.

M. Xavier Hunault. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé. Elle concerne l'hôpital de Châteaubriant, et notamment une éventuelle suppression du service de chirurgie.

La population du nord du département de la Loire-Atlantique s'interroge.

En effet, au début de l'année, vous avez refusé, monsieur le secrétaire d'Etat, la création de trente postes qui avait été décidée par le conseil d'administration de l'hôpital, sur proposition de la direction, après un avis unanime de la commission technique paritaire et de la commission médicale consultative.

D'autre part, le financement de la construction du nouvel hôpital semble renvoyé à une date indéterminée, alors que certains locaux actuels sont d'une vétusté telle que les règles les plus élémentaires de sécurité ne sont plus respectées.

Enfin, malgré plusieurs publications au *Journal officiel*, les deux postes de chirurgien chef de service restent vacants. Seul exerce actuellement un médecin de nationalité étrangère auquel l'équivalence du certificat d'études spéciales de chirurgie orthopédique et traumatologique n'a pas encore été accordée.

Cette situation entraîne pour le secteur n° 2 de Loire-Atlantique une satisfaction très partielle des urgences, l'une des missions essentielles du service public hospitalier. En outre, l'emploi de cinquante agents hospitaliers publics se trouve compromis.

Ma question est la suivante : les bruits de fermeture du service de chirurgie sont-ils fondés ? Qu'en est-il du financement du nouvel hôpital ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé.

M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous connaissons la situation que vous venez d'évoquer. Il y a quelque temps, je recevais une délégation intersyndicale qui venait, entre autres, m'exposer certains points que vous avez bien voulu rappeler.

Je tiens à vous rassurer : il n'est pas question de supprimer tel ou tel service. Je suis d'ailleurs persuadé que si toutes les parties prenantes à l'hôpital agissent de manière convergente pour sauver un service public, celui-ci le sera.

Vous avez évoqué deux problèmes. Le premier est celui de la vétusté, reconnue depuis longtemps, de cet établissement. A cet égard, des décisions précises pourront être prises lorsque nous connaîtrons l'enveloppe budgétaire que le Parlement aura décidée de nous attribuer.

Le second problème est né de la difficulté que nous avons à pourvoir un poste de chef de service. Malgré plusieurs publications au *Journal officiel*, les deux postes de chirurgien chef de service sont demeurés vacants : la seule candidature, émanant d'un attaché de l'établissement, a dû être déclarée irrecevable, ce praticien ne bénéficiant pas à ce jour de l'équivalence du certificat d'études spéciales de chirurgie.

Deux solutions peuvent être envisagées.

Le praticien qui exerce en qualité d'attaché a demandé à bénéficier de l'équivalence du C. E. S. de chirurgie. Sa demande doit être examinée très prochainement et si elle est acceptée — les conditions de cet examen ne relèvent pas directement de nos services — ce praticien pourra exercer à titre provisoire avant de se présenter au concours d'assistantat.

D'autre part, des praticiens extérieurs à l'établissement peuvent être mis à disposition. Mme le médecin inspecteur régional, à la fin de la semaine dernière, a contacté tous les doyens de la région ainsi que les différentes directions régionales de l'action sanitaire et sociale afin de rechercher un chirurgien qualifié susceptible d'exercer à l'hôpital de Châteaubriant.

En l'état actuel de ce dossier, toutes supputations concernant les effectifs de l'hôpital de Châteaubriant m'apparaissent pour le moins prématurées. Vous me permettez, par ailleurs, monsieur le député-maire, de vous rappeler que j'ai demandé au préfet de prendre toutes les dispositions nécessaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du Plan, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget, mes chers collègues, la loi de finances est le rendez-vous de la France avec elle-même. Si les soucis de la nation, ses désirs, ses erreurs ou ses remords s'expriment naturellement en d'autres occasions, ou à travers d'autres textes, l'examen du budget, en ce qu'il confronte annuellement recettes et dépenses, permet de marquer étroitement les limites du réel.

Encore faut-il que ce rendez-vous avec la vérité ne soit pas un rendez-vous manqué !

Or j'ai peur que la discussion de ce projet de budget pour 1984 ne se résume à une plainte sur l'augmentation des prélèvements obligatoires, alors qu'elle devrait être l'occasion de réflexions constructives, même si elles doivent être contradictoires, sur les moyens dont dispose la France pour s'adapter à la nouvelle donne industrielle internationale et pour juguler avec fermeté son plus grand mal : l'inflation.

En ce début de la discussion budgétaire, j'aborderai successivement ces trois points : les prélèvements obligatoires et leur évolution ; la nouvelle donne industrielle mondiale ; l'inflation.

Depuis que le conseil des ministres a arrêté définitivement le projet de loi de finances pour 1984, l'essentiel des discussions, à travers les médias, a porté, à l'occasion de la majoration progressive conjoncturelle, sur le niveau des prélèvements obligatoires. J'entends déjà les critiques de l'opposition ! Eh bien, si vous le permettez, je répondrai, comme le Cyrano d'Edmond Rostand — une pièce qui retient actuellement l'attention des Parisiens — que les critiques :

Je me les sers moi-même avec assez de verve,
Mais je ne permets pas qu'un autre m'en serve.

La majorité, en effet, n'a pas plus honte des impôts exceptionnels qu'elle a été contrainte de mettre en place depuis 1981 que Cyrano de Bergerac n'avait honte de son nez. La majoration progressive conjoncturelle vient, c'est vrai, après celle de la loi de finances rectificative de 1981, après l'impôt exceptionnel Unedic en 1982, et le prolongement de cet impôt dans la loi de finances pour 1983, après l'emprunt obligatoire du printemps dernier, le 1 p. 100 pour la sécurité sociale et après l'établissement d'une vignette sur l'alcool et les tabacs. Je devrais également rappeler les prélèvements exceptionnels reconduits depuis trois ans sur les institutions financières.

La majorité ne dissimule pas et n'a pas voulu dissimuler ces différents ajouts conjoncturels à la fiscalité. Elle répudie, en effet, les procédés de l'ancienne majorité qui, en n'indexant pas les tranches du barème de l'impôt sur le revenu, aggravait hypocritement la progressivité de celui-ci, tout particulièrement pour les cadres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En 1980, par exemple, dernière année du septennat de M. Giscard d'Estaing, alors que la hausse des prix de 1979 avait atteint 10,8 p. 100, les limites supérieures des tranches de 0 à 5 p. 100 n'étaient relevées que de 10 p. 100, celles des tranches de 10 à 15 p. 100 de 9 p. 100, celles des tranches de 20 à 35 p. 100, de 8 p. 100 et celles des tranches de 40 à 45 p. 100 — portant essentiellement sur les cadres — de 4 p. 100. Les limites des tranches supérieures à 45 p. 100 restaient inchangées.

Cela étant, nous devons constater que la raison profonde de ces impôts exceptionnels, c'est en vérité la crise internationale dans laquelle nous sommes.

Je me suis efforcé, dans mon rapport écrit, de faire le point sur ce sujet, qui ne devrait pas soulever de contestations particulières. La rupture dans le rythme de la croissance économique — 5,5 p. 100 par an de croissance du P.I.B. de 1963 à 1973, 2 p. 100 seulement depuis 1973 —, et l'augmentation corrélative du chômage accroissent les déficits budgétaires et sociaux, ceux-ci impliquant la création d'impôts ou de cotisations supplémentaires.

La seule alternative, hormis bien entendu la restauration d'un taux de croissance plus élevé, serait soit la diminution des prestations, soit le sacrifice des dépenses d'avenir, soit, enfin, l'augmentation, camouflée ou non, de la pression fiscale ou du poids des cotisations.

Il reste bien entendu une quatrième voie, l'amélioration fondamentale de la gestion, en clair la recherche d'économies. C'est ce que le Gouvernement s'efforce de faire aussi bien en ce qui concerne les crédits de fonctionnement de ses administrations que ceux des grands instruments de la protection sociale, par exemple les hôpitaux.

Mais, nous le savons bien, toutes ces économies, pour indispensables qu'elles soient, et pour importante que sera leur masse — voici un chiffre, à mon avis, très significatif : 1 p. 100 de mieux en gestion de la sécurité sociale, c'est 9 milliards de francs par an de déficit en moins — ne représentent cependant pas dans l'immédiat des sommes suffisantes pour éviter le relèvement mécanique des prélèvements obligatoires.

Mes propos ne signifient pas que les interrogations sur le niveau et sur la composition des prélèvements obligatoires sont inutiles. Je formulerai d'ailleurs brièvement sur cette importante et délicate question trois remarques : l'augmentation des prélèvements obligatoires limite-t-elle la liberté individuelle ? Quels sont les prélèvements obligatoires les plus contestés aujourd'hui ? Quelle part de responsabilité le Gouvernement porte-t-il dans l'évolution récente de nos prélèvements obligatoires ?

Première remarque : la lente mais sûre montée des prélèvements obligatoires limite, nous dit-on, les libertés individuelles. C'est un thème quotidiennement développé par l'opposition. Celle-ci oublie qu'entre 1974 et 1981 les prélèvements obligatoires ont augmenté de sept points, c'est-à-dire sensiblement d'un point par an. L'opposition continue à manipuler ce thème seulement parce que, avec un sens de la polémique qui ne faiblit pas, elle oppose fondamentalement socialisme et liberté.

Nous entendrons encore certainement au cours de ce débat cette antienne à laquelle il ne faut pas attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite. Simplement, avant de traiter du problème de la liberté, il faut savoir évaluer ce que représente, du point de vue de la limitation des libertés, une cotisation de 1 000 francs au titre du prélèvement de 1 p. 100 pour la sécurité sociale et l'amointrissement de liberté que représenterait le coût d'une maladie grave dès lors qu'il ne serait plus pris en charge complètement par la sécurité sociale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Deuxième remarque : l'opinion publique, je le note, a une plus grande sensibilité à l'augmentation de certains types de prélèvements obligatoires qu'à d'autres. Je n'ai vu se manifester aucune émotion particulière lors de l'augmentation des cotisations sociales. Par exemple, la hausse des cotisations pour la retraite est, si l'on en croit les sondages, acceptée à 70 p. 100 par les Français. A l'inverse, le 1 p. 100 sur la sécurité sociale, qui figure, détail important, sur la feuille d'impôt, et, plus encore, l'instauration d'une majoration progressive conjoncturelle sur le revenu suscitent, l'un et l'autre, la critique et l'inquiétude alors même que 91 p. 100 des contribuables sont exonérés de la majoration conjoncturelle.

Il convient, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, de réfléchir à cet état d'esprit des Français et à cette sensibilité de l'opinion à l'égard de ce qui figure sur la feuille d'impôt.

M. Jean-Yves Le Drian. Très juste !

M. Christian Pierret, rapporteur général. La première réflexion que l'on doit faire est que l'individu éprouve une méfiance instinctive à l'égard des dépenses « médiatisées » par le budget.

Ce qui va au budget général est plus suspect de gâchis que ce qui va à la protection sociale. Pour l'opinion, on l'a souvent dit, l'impôt bouche des trous. Cette appréciation, très largement

irrationnelle, mérite d'être combattue. A mon sens, les conditions d'élaboration du projet de loi de finances pour 1984 le permettent.

L'Etat a ainsi réalisé un important effort pour limiter la progression des dépenses publiques : hors dette publique, les dépenses de l'Etat ne progressent que de 5 p. 100. En particulier, l'augmentation des dépenses de fonctionnement courant est limitée à 3 p. 100 et 24 milliards d'économie ont globalement été réalisés en 1984, par rapport aux tendances spontanées dégagées les années précédentes.

Mais, parallèlement, comme le soulignait M. le Premier ministre lors du débat sur la motion de censure, la semaine dernière, l'effort a porté sur l'amélioration de la qualité de la dépense publique. Aussi les dotations qui s'inscrivent, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du Plan, dans les programmes prioritaires d'exécution du IX^e Plan progressent-elles de 16 p. 100, ce qui donne un sens concret notamment aux priorités nouvelles décidées depuis 1981 en faveur de la recherche, de l'appareil productif, du système éducatif et de la formation.

Inversement, l'énorme masse financière gérée par les organismes de protection sociale n'est pas toujours, c'est vrai, « optimisée », pour employer un jargon quelque peu technocratique. En ce sens, les élus issus du scrutin d'aujourd'hui sur la sécurité sociale vont assumer une responsabilité toute particulière.

La deuxième réflexion, c'est que la structure de l'impôt sur le revenu rend les Français très sensibles à toute surcharge, même marginale, de cet impôt.

Chacun a conscience que l'impôt sur le revenu représente en France des ressources proportionnellement moins importantes que dans les pays étrangers : 5,7 p. 100 du produit intérieur brut pour la France, contre environ 11 p. 100 — presque le double — au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne, et 12 p. 100 — plus du double — en moyenne pour les pays de l'O.C.D.E.

Mais, en même temps que l'on dresse ce constat sur la relative moindre importance de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des recettes de l'Etat, il faut avoir conscience d'un fait, qui devient politique : l'extrême progressivité de l'impôt sur le revenu des Français est de moins en moins bien supportée par les catégories sociales qui ont à acquitter les majorations successives dont j'ai parlé.

Cette particularité aurait pu être corrigée dans les périodes de forte croissance économique qui étaient, en même temps, des périodes de forte croissance des revenus. La passivité des responsables politiques face aux effets de structures qu'il pouvaient constater sur l'impôt sur le revenu à cette époque de la croissance rend aujourd'hui, en période de crise, extrêmement difficile une modification profonde des tranches du barème et des niveaux d'imposition par tranche.

M. Raymond Douère. Très juste !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Cet état de fait a pour autre conséquence que l'imposition sur le revenu des cadres, en particulier des cadres salariés, a atteint, me semble-t-il, sa limite supérieure et qu'il faudra, à mon sens, pour 1985, agir en ce domaine : le combat économique que la France doit livrer ne peut être gagné avec une fiscalité « désincitative ».

M. Edmond Alphandéry. En 1985 ? Nous avons compris !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Troisième remarque : à l'occasion des débats sur le niveau des prélèvements obligatoires, la responsabilité du Gouvernement a été mise en cause.

La crise, je le répète, est pour l'essentiel à l'origine de cette augmentation. Mais le Gouvernement doit faire face à deux critiques, l'une venant de l'opposition, l'autre interne à sa majorité.

La critique de l'opposition consiste à dire que, certes, le Gouvernement fait des efforts pour rétablir l'équilibre budgétaire mais que, pour l'essentiel, il est directement à l'origine du déséquilibre qu'il a à combattre. C'est la critique désormais fameuse de la « relance économique » de la fin de 1981 et du budget pour 1982, et la critique de l'augmentation du nombre des fonctionnaires inscrite dans ce budget de 1982.

M. Edmond Alphandéry. Critiques fondées !

M. Christian Pierret, rapporteur général. La loi de finances, je le répète, doit être l'occasion de la rencontre des hommes politiques avec la vérité.

C'est pourquoi je ne chercherai pas à dire que tout, dans cette critique, est infondé !

M. Edmond Alphandéry. Merci !

M. Christian Pierret, rapporteur général. A l'époque, j'avais d'ailleurs éprouvé des craintes et j'avais écrit dans mon rapport sur la loi de finances pour 1982 — la commission des finances m'avait approuvé : « La volonté de relance ne doit pas exclure la rigueur. »

Cela dit, nous n'allons pas rouvrir aujourd'hui ce débat sur lequel les plus incontestables études ont été réalisées.

La relance de 1981 était considérée par l'ensemble des observateurs économiques comme possible ; elle était d'ailleurs très mesurée et bien inférieure à celle déclenchée par M. Jacques Chirac en 1975.

M. Edmond Alphandéry. C'est faux ! C'est un mythe !

M. Christian Pierret, rapporteur général. La relance a été conduite de près par le Gouvernement qui a su rectifier la trajectoire dès lors que la perspective d'une reprise mondiale s'est effectivement évanouie.

M. Edmond Alphandéry. Faux ! Nous donnerons les chiffres !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je vais les rappeler.

En 1982 la détérioration de notre commerce extérieur, environ 60 milliards, était due pour moitié à la hausse du dollar, environ 30 milliards, et pour le tiers seulement, quelque 20 milliards, au décalage conjoncturel entre la France et ses principaux partenaires, le solde ayant pour cause un affaiblissement des capacités concurrentielles de notre économie sur les marchés mondiaux et, tout particulièrement, des capacités de notre industrie nationale, un affaiblissement que l'on peut qualifier de structurel, et qui l'est depuis longtemps déjà.

A propos de l'augmentation du nombre des fonctionnaires dans le budget de 1982, je poserai simplement une question : Etait-il raisonnable de laisser se développer la décrépitude parfois criante du service que l'on constatait dans un certain nombre de secteurs ? Cette longue, trop longue dérive ne pouvait en effet tenir lieu de politique. Nous l'avons corrigée au cours du budget de 1982 et nous avons stoppé cette dégradation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Dans la majorité, la critique est d'une autre nature et pourrait se résumer à ceci : dans les efforts demandés par le Gouvernement aux différents revenus, les revenus du capital semblent à certains trop protégés.

M. Edmond Alphandéry. Ah !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Les députés du groupe communiste ont, en particulier, soulevé le problème difficile de l'emprunt 7 p. 100 1973, dit « emprunt Giscard ».

M. René Drouin. C'est vrai.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Si jamais le nom de M. Giscard d'Estaing reste inscrit dans l'histoire financière de la France, cela ne pourra être qu'en raison de cet emprunt-catastrophe qui constitue, sans conteste, l'erreur financière la plus grave jamais commise en France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Si, d'aventure, son nom brille dans l'histoire politique, ce sera parce qu'il n'a jamais osé faire ratifier par le Parlement les accords de la Jamaïque : il aurait alors fallu débattre de cette funeste erreur, en débattre publiquement, et notamment ici. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Parfait Jans. Il s'agit d'un délit !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Si parfois le poids de la continuité de l'Etat est bien lourd à porter, hélas ! c'est bien dans ce domaine !

Si, sur « l'emprunt Giscard », la commission des finances n'a pas pu suivre nos collègues communistes, je voudrais cependant rappeler, d'une manière sans doute trop rapide, qu'elle s'est efforcée d'établir une corrélation entre les efforts exceptionnels demandés aux contribuables payant l'impôt sur le revenu et aux contribuables soumis à l'impôt sur les grandes fortunes.

Mais cette remarque ne louche pas au fond des choses. Ce que je voudrais dire face à cette critique, — et je crois que sur ce point nous devrions être tous d'accord — c'est que lorsque l'on parle des revenus du capital, cela ne signifie par les seuls revenus des riches : ce sont, pour l'essentiel, les revenus des actions et des obligations. Certes, la détention de ces deux pro-

duits d'épargne est inégale et il est clair que les revenus les plus faibles sont plus concernés par la caisse d'épargne ou par le livret rose que par les capitaux à risque ou le marché obligataire. Mais, encore une fois, lorsque l'on parle des revenus du capital, les positions des uns et des autres doivent être exprimées et établies non pas en fonction de cette formulation qui peut être ambiguë, mais en fonction d'une autre formulation qui me paraît plus juste : les revenus de l'épargne.

Si l'on était d'accord sur une réflexion portant sur le niveau d'imposition des revenus de l'épargne, cette réflexion devrait être menée au regard d'une analyse de la crise économique, et c'est sur celle-ci que je voudrais maintenant m'exprimer.

La crise économique à laquelle est confronté l'ensemble du monde se caractérise — c'est une évidence — par la stagnation du taux de croissance mais également par des bouleversements technologiques considérables qui sont d'ailleurs, en partie, les causes de la crise elle-même.

Aujourd'hui, notre pays se trouve face à trois difficultés : Comment maintenir un taux d'activité soutenu ? Comment réorienter les ressources financières ? Comment réduire l'inflation ?

M. Edmond Alphandéry. Et le chômage ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. La première difficulté, c'est que la relance solitaire est un rêve. D'ailleurs, nous n'avions relancé en 1981 que parce que, pensions-nous, l'activité des autres pays allait se redresser.

Je crois profondément qu'il n'est pas possible d'envisager une autre politique économique permettant de desserrer sur les ménages l'étreinte de la rigueur tout en donnant davantage de chance à l'investissement productif. Si l'on devait envisager une politique de relance de l'activité, étant donné les handicaps structurels industriels de la France et la propension de notre économie à une hausse des prix supérieure à celle de nos voisins, cela nécessiterait d'une manière ou d'une autre — sous peine d'aboutir à une dégradation extrêmement rapide de notre commerce extérieur et donc à un niveau de dette extérieure inacceptable — de nous protéger du verdict quasi instantané du marché mondial. Or je reste convaincu que notre économie perdrait toutes ses chances dès lors qu'elle se mettrait à l'abri, soit par les facilités protectionnistes, soit par une politique monétaire de désengagement du franc du système monétaire européen, c'est-à-dire, en clair, par des dévaluations successives ou par une dévaluation dite « de combat ».

Outre les inconvénients graves en matière de politique extérieure qu'impliqueraient de telles mesures, ou les difficiles problèmes techniques de « faisabilité » dont est lourde la conduite quotidienne d'une telle aventure, les deux inconvénients majeurs seraient les suivants : décrocher du marché mondial ne ferait que renforcer notre propension instinctive pour des solutions techniques uniquement nationales, toujours coûteuses et souvent lourdes de risque quant à notre capacité d'exportation.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ensuite, notre tendance profonde à résoudre les difficultés par la fuite en avant que constitue l'inflation ne pourrait qu'être renforcée.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Or, et je résume la première difficulté qui est la nôtre, si nous ne pouvons échapper seuls à la crise, nous devons en même temps participer au bouleversement technologique que connaît le monde industriel. Cela veut dire que dans une économie qui sécrète de moins en moins de richesses parce que la croissance s'affaiblit, nous devons dégager les ressources financières permettant d'investir dans tous les secteurs d'avenir.

M. Michel Sapin. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Nous débouchons alors sur la seconde difficulté, l'allocation de nos ressources.

De ce point de vue, mes chers collègues, il est inutile de se livrer à des exercices d'« industrialisme-fiction ». Je lis ici ou là que le Gouvernement consacre encore trop d'argent à des industries en déclin, et les observateurs de citer la sidérurgie en exemple. Mais, sur ces sujets, il faut parler net : aucun gouvernement ne peut brutalement abandonner des régions entières à la ruine (très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes) et la réorientation des flux financiers doit s'imposer progressivement en faisant tout ce qui est nécessaire, c'est-à-dire en trouvant le

point d'équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible, comme l'a dit M. François Mitterrand, Président de la République, lors de son voyage dans le Nord. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

La réorientation des flux financiers se fait d'ailleurs chaque jour sous nos yeux. Le marché financier lui-même montre que l'épargne se désengage progressivement du secteur du bâtiment pour se porter vers l'industrie. Ce phénomène est fondamental et l'on peut parler sans excès de « petite révolution » dans les habitudes des Français. Il est, par certains côtés, un indice encourageant de la capacité de notre économie à relever les nouveaux défis industriels. Cette observation me permet de revenir au problème de l'épargne.

L'épargne reste et doit rester au centre des préoccupations des pouvoirs publics et c'est au regard de cette nécessité que l'on doit pratiquer une politique, certes pénible, parfois, toujours tendue et lourde de difficultés. En effet, et il ne s'agit pas là d'une querelle idéologique, une épargne active est le seul moyen, pour une économie aussi complexe que la nôtre, de s'adapter aux nécessités de l'heure.

On ne peut imaginer une économie alimentée pour l'essentiel de subventions d'Etat, car elle ne pourrait fonctionner que dans le cadre d'une planification rigide. Or une planification de ce type est vouée à l'inefficacité ; seule une réponse différenciée et décentralisée des agents économiques est adaptée à l'avenir, c'est-à-dire aux situations et aux choix que requiert la compétition industrielle mondiale.

Les industriels doivent pouvoir définir leur stratégie car ils sont les seuls à pouvoir maîtriser au plus juste les risques, et donc à pouvoir trouver la meilleure adéquation entre les ressources et leur usage.

L'épargne, c'est-à-dire un marché financier actif, n'est pas seulement la garantie d'une économie de liberté, c'est également la garantie d'une économie d'efficacité. C'est pourquoi le Gouvernement a choisi de ne pas bouleverser la fiscalité du revenu du capital, c'est-à-dire, en clair, et je l'ai indiqué tout à l'heure, du revenu de l'épargne. Mais il faut aussi que les responsables de notre industrie sachent « coller » aux marchés, faire le moins possible d'erreurs, c'est-à-dire couper les canaux d'irrigation de la facilité. En d'autres termes, la France doit aujourd'hui juguler l'inflation (applaudissements sur les bancs des socialistes), et c'est le troisième point que je souhaite développer devant vous.

La commission des finances, qui a approuvé le projet de loi de finances pour 1984, m'a chargé de vous dire, messieurs les ministres, combien elle apprécie votre courage et votre détermination. Elle a cependant conscience que les efforts engagés par le Gouvernement et ceux qu'il demande aux Français ne prendront tout leur sens que si nous réussissons à juguler l'inflation car la lutte contre l'inflation conditionne, c'est l'évidence, notre compétitivité globale, j'allais dire « instantanée ». Mais c'est également ce que l'on peut appeler la compétitivité micro-économique, c'est-à-dire celle qui se définit produit par produit, ou encore celle qui compte pour notre avenir parce qu'elle garantit les bonnes décisions, les bons paris. En d'autres termes, la lutte contre l'inflation, c'est la lutte contre l'illusion.

Sur ce point, nous devons être très clairs. Dans cette lutte, le Gouvernement fait ce qu'il doit, c'est-à-dire qu'il fait tout ce qu'il peut faire lui-même :

Le financement des déficits de la sécurité sociale, comme du budget de l'Etat, est assuré par des moyens sains ;

Le train de vie de l'Etat, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement des administrations, est étroitement encadré ;

Enfin, la politique salariale dans la fonction publique est conçue de telle sorte que soit inversé le jeu des indexations afin de briser la spirale inflationniste, l'objectif à atteindre étant le strict maintien du pouvoir d'achat de la masse salariale en 1983 comme en 1984.

Le Gouvernement doit néanmoins renforcer son action sur certains points : plus de sévérité dans la sanction pour ceux qui contrevenaient aux engagements de modération de prix, et surtout plus d'exemplarité dans les sanctions appliquées à cet égard.

Mais aussi plus de concurrence et plus de remise en cause des situations acquises héritées du passé pour un certain nombre de professions ou un certain nombre de pratiques, c'est-à-dire une mise en œuvre plus intense de la lutte contre les causes structurelles de l'inflation.

Lorsque le Gouvernement aura complété son dispositif dans ces deux domaines, il ne pourra pas, au-delà, faire ce que les Français ne veulent pas faire eux-mêmes.

Si le corps social dans son ensemble ne comprend pas l'enjeu de la lutte contre l'inflation et s'il ne fait pas de cette lutte sa priorité, alors notre devenir collectif est en jeu. Le désintérêt des Français pour la lutte contre l'inflation ou, pire, le goût implicite pour les mécanismes inflationnistes, s'apparentent, il faut en être conscients, à la politique du : « Après nous le déluge ».

Aucun gouvernement ne peut faire le bonheur des gens, malgré eux, et aucun gouvernement ne peut sauver une nation contre elle-même. Sans sursaut, il n'y a pas pour nous d'avenir autre qu'un appauvrissement progressif et cumulatif plus ou moins lent mais, en toute hypothèse, plus rapide que la plupart des observateurs ne le croient.

C'est donc avec une certaine gravité mais sans pessimisme que je conclus aujourd'hui.

Pierre Mendès France, dont je salue la mémoire en ce jour anniversaire de sa mort, concluait son livre *Gouverner*, c'est choisir par ces mots : « Il n'a pas de sens, le conseil d'un lâche égoïsme qui murmure à l'oreille ; cela durera bien autant que nous... Notre peuple veut vivre... Il veut mériter son propre respect comme celui des autres. Un dur labeur l'attend, il le sait et n'en a pas peur. »

Eh bien, aujourd'hui encore, il ne faut pas se payer de mots, rien n'est assuré, mais avec ce projet de budget pour 1984, nous parions sur l'avenir.

Le poète l'a dit : « Rien n'est jamais acquis, ni la force ni la faiblesse. » C'est donc en nous-mêmes que nous devons trouver la fermeté nécessaire pour conduire jusqu'au bout, sans faiblesse ni hésitation, comme l'a indiqué M. le Président de la République lors de son dernier entretien télévisé, la politique d'assainissement entamée par le Gouvernement, il y a maintenant un an et demi. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi d'abord de remercier, au nom du Gouvernement, le rapporteur général pour la qualité de son rapport écrit, qui restera pour nous un document de référence et de réflexion, et pour la clarté avec laquelle il a exposé les options et les grands choix qui sont ceux de notre pays.

Mes remerciements s'adressent également à tous les membres de la commission des finances qui, par la qualité de leurs interventions, ont stimulé nos débats et nos réflexions.

Un budget de l'Etat de plus de 900 milliards de francs sur une production nationale de 4 200 milliards de francs ; un budget social, puisqu'on l'appelle ainsi maintenant, de 1 100 milliards de francs ; cela illustre bien l'importance des deux débats que, chaque année, l'Assemblée nationale aura désormais, l'un sur le projet de budget de l'Etat, l'autre sur l'ensemble de la protection sociale, débats qui, d'ailleurs, seront de plus en plus intimement liés, même si les responsabilités des décisions seront, je l'espère, partagées et décentralisées afin que le plus grand nombre de Français possible puissent assumer les choix et les responsabilités de notre avenir collectif.

Après moi, M. Henri Emmanuelli vous exposera en détail l'économie du projet de loi de finances pour 1984 et, fait nouveau, M. Le Garrec, responsable du Plan, vous montrera les liens étroits que nous avons voulu tisser et que nous tisserons encore entre cet instrument de l'action de l'Etat qu'est le budget et cet instrument d'ambition nationale qu'est le Plan.

Pour ma part, et compte tenu de l'importance de ce projet de budget, je voudrais saisir cette occasion pour faire le point de l'économie française en écho, d'ailleurs, aux grandes questions de M. Christian Pierret.

Pour ce faire, je me placent, si vous me le permettez, dans l'esprit qui, me semble-t-il, a caractérisé la dernière intervention télévisée du Président de la République. Il a parlé de redressement national. Même si un gouvernement est élu par 52 p. 100 contre 48 p. 100 des voix, il ne peut pas concevoir ce redressement national ou même son action collective sans songer dans la vie quotidienne au rassemblement du plus grand nombre possible de Français et de travailleurs.

Je présenterai donc cet exposé sans arrière-pensées polémiques et avec la plus grande franchise, en essayant de procéder à une sorte d'analyse et de déterminer la situation de l'économie française sous le double thème, d'une part, du redressement et de l'assainissement nécessaire, douloureux pour de nombreux Français et, d'autre part, de la reconstruction des bases d'une croissance durable.

Cette politique économique et sociale pour laquelle je souhaite — je le répète —, le plus grand rassemblement, tout au moins des énergies, quels que soient les votes émis par les uns ou par les autres, est fondée sur trois éléments essentiels que je me dois de rappeler avant de commencer mon exposé. Si l'on n'est pas d'accord sur ces trois points, il en résulte, bien entendu, des options tout à fait différentes.

D'abord, qui pourrait nier que toutes les sociétés industrielles de notre Europe sont conduites à une révision déchirante de leur comportement, de leurs attitudes, et de leur manière de concevoir non seulement la vie en société, mais également le développement économique ? J'ai envie de parodier La Fontaine et de dire : elles ne mourront pas toutes, mais toutes seront frappées ! Je reviendrai dans un instant sur ce sujet pour essayer de situer avec précision l'économie française tant sont grands ses liens avec les autres économies européennes, puisque 50 p. 100 de nos échanges s'effectuent entre nous.

Ensuite, je tiens à affirmer avec force et solennité que nous avons opté, sans naïveté, en faveur d'une économie ouverte, pour trois raisons : par cohérence, par réalisme et par confiance.

Par cohérence avec les ambitions qui ont toujours été celles de la France, afin de contribuer à la paix dans le monde, à la construction d'un monde économique et monétaire plus juste et plus efficace, de renouer le dialogue entre le Nord et le Sud, qui est l'un des clefs de la sortie de la crise et de relancer la Communauté européenne sans laquelle aucun de nos pays n'est en mesure, en restant isolé, d'imposer de bonnes solutions au reste du monde.

Nous avons également fait ce choix par réalisme, pour une raison que je traduirai par une sorte de métaphore. Imagine-t-on un joueur de tennis classé dans les cinq premiers préparer les grands tournois en faisant des balles dans la cour de sa propriété ou bien en jouant des tournois de troisième catégorie ? *(Sourires.)* Si l'économie française est insuffisamment musclée, c'est en se confrontant avec les économies les plus dynamiques qu'elle pourra se jauger, voir ce qui lui reste à accomplir, tester sa force et même retrouver une certaine confiance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Nous avons enfin choisi cette voie par confiance envers nos entreprises et envers tous ceux qui travaillent et qui produisent. J'aurai l'occasion de souligner dans un instant que cette confiance n'était pas si mal placée que cela.

Le troisième élément de fond, commun à toutes les sociétés européennes, se résume en un problème qui est un véritable dilemme : comment concilier l'indispensable assainissement à court terme avec la construction des bases d'une nouvelle croissance ? Allons-nous sacrifier le présent à l'avenir ou l'avenir au présent ? Cette question est présente partout et il faut reconnaître que personne n'a encore trouvé de solution miracle. Dois-je, pour vous en convaincre, vous rappeler quelques exemples étrangers ?

Aux Etats-Unis et en Angleterre, l'assainissement a été réalisé par la mise en œuvre d'une politique à dominante monétaire. Mais aux Etats-Unis, le taux de chômage est passé de 7,6 p. 100 de la population active en 1981 à 10,7 p. 100 au quatrième trimestre 1982. Au Royaume-Uni, l'assainissement s'est accompagné d'une baisse du pouvoir d'achat des ménages de 2,9 p. 100 sur 1981 et 1982.

M. Edmond Alphandéry. Vous faites pareil !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le taux de chômage a doublé, passant de 6 p. 100 en 1980 à 12 p. 100 en 1983.

En République fédérale d'Allemagne, qui reste tout de même un exemple, compte tenu de ses performances en matière de commerce extérieur et d'inflation, la baisse du revenu disponible a été de 3,5 p. 100 sur les trois dernières années et le taux de chômage est passé de 6,8 p. 100 à 8,6 p. 100.

Je ne citerai pas l'exemple des autres pays, sinon pour en tirer une première leçon : plus on attend pour assainir, plus cela est dur, surtout pour les plus faibles. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

D'ailleurs, dans aucun pays, on n'a pu concilier cet assainissement avec le maintien du pouvoir d'achat, la stabilité du chômage et un investissement dynamique. C'est une donnée de fait et je ne vois pas pourquoi, par quel miracle, les petits Français échapperaient à ces contraintes qui s'imposent à l'ensemble de l'Europe.

Aussi est-il intéressant, pour mieux situer nos forces et nos faiblesses, de nous comparer à cinq autres pays européens : le Royaume-Uni, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Il en ressort que nous sommes les cinquièmes pour l'inflation, c'est-à-dire vers la queue et les sixièmes pour le déficit de la balance des paiements ; peut-être passerons-nous cinquièmes à la fin de l'année. En revanche, pour les proportions du déficit budgétaire par rapport au produit national, nous sommes les deuxièmes, ainsi que pour la croissance économique cumulée sur deux ans, même si nos résultats ne sont pas très forts ; et, en ce qui concerne la lutte contre le chômage — je devrais dire la lutte pour contenir la croissance du chômage, l'expression serait plus juste — nous sommes les premiers.

M. Edmond Alphandéry. Avec les chiffres officiels !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Telles sont les forces et les faiblesses de l'économie française.

Si je me suis permis d'établir ces comparaisons, c'est, en premier lieu, parce qu'elles justifient la politique de rigueur que nous avons mise en œuvre après d'autres, ou en même temps que d'autres. Mais la rigueur a plusieurs visages selon les pays, et il importe de souligner l'originalité de l'effort français.

En deuxième lieu ces comparaisons soulignent l'ampleur de l'effort qui reste à accomplir, même si, comme nous le verrons, les premiers résultats obtenus sont encourageants, mais sans plus.

En troisième lieu, enfin, ces comparaisons montrent que les sociétés industrielles — européennes ou non européennes — n'ont pas encore trouvé le secret d'une nouvelle croissance stable et durable, adaptée à la nouvelle donne des années quatre-vingt. Ainsi les problèmes que nous rencontrons tous en Europe sont le produit tant de nos énormes difficultés que de l'absence de croissance comme le montre d'ailleurs le projet de budget pour 1984, tout au moins dans ses recettes.

Ce sont ces trois points que je vais reprendre brièvement devant vous.

D'abord, la rigueur a plusieurs visages. Il y a en effet différentes manières d'opérer l'assainissement et chacune a des conséquences bien différentes. Ces manières sont bien entendu fonction des forces et des faiblesses de chacun — je l'ai déjà souligné — mais elles dépendent également de la conception que l'on a de cet effort. De ce point de vue, l'expérience française — c'est-à-dire la politique que nous mettons en œuvre — est marquée par trois éléments qui méritent d'être soulignés : la justice sociale et fiscale, une pondération soigneuse des différents instruments de la politique économique, la double préoccupation du chômage et de la préparation de l'avenir.

En ce qui concerne la justice sociale et fiscale, je tiens à rappeler que, pendant toute cette période d'assainissement, nous avons poursuivi l'effort en faveur des travailleurs payés au salaire minimum et des titulaires de revenus de remplacement. Je souhaite que toutes les marges de manœuvre que nous pourrions retrouver soient notamment consacrées, ainsi que le désire le Président de la République, à une politique familiale plus active, car cela constituerait non seulement une action de politique démographique, mais également un élément de justice sociale et d'aide à ceux qui souffrent le plus dans la période présente.

Les mesures prises au mois de mars ont traduit cette volonté de justice sociale. Certes, compte tenu de la situation, c'est par l'impôt que nous avons dû opérer un prélèvement de 2 p. 100 sur le produit national — réalisé par moitié par un effort fiscal — pour essayer de faire régresser rapidement le déficit du commerce extérieur. Mais je rappellerai, au risque de lasser, qu'un ménage sur trois a été exonéré de la cotisation de 1 p. 100 et que deux tiers des ménages ont été dispensés de l'emprunt obligatoire.

Si l'on pouvait poursuivre la comparaison, on constaterait que notre politique diffère en cela de celle construite dans d'autres pays où l'effort demandé est parfois inversement proportionnel aux possibilités de chacun. Il est évidemment plus difficile et plus lent d'agir comme nous le faisons. La purge est moins forte, il faudra plus de temps. Mais peut-être que le consensus social,

la solidité de la nation constituent des atouts autrement importants pour assurer les bases psychologiques et politiques du redressement national.

Je tiens d'ailleurs à indiquer les grandes lignes de cette justice fiscale sur laquelle reviendra M. le secrétaire d'Etat chargé du budget. Nous voulons rapprocher les revenus imposés des revenus réels ; prendre en compte de façon plus exhaustive les facilités contributives des redevables — c'est ce qui explique la montée de la fiscalité sur les patrimoines et la normalisation de l'imposition de certains revenus — et enfin adapter la fiscalité à la réalité économique et sociale. L'adaptation à la réalité économique est opérée par la mise en œuvre d'une fiscalité des entreprises qui encourage la création d'activités et qui — comme l'a indiqué le rapporteur général — stimule l'épargne, au point que nous allons atteindre cette année des records absolus dans ce domaine. De même, la fiscalité a été adaptée à la réalité sociale, ainsi qu'en témoignent les mesures prises, dans le cadre de l'impôt sur le revenu en faveur des smicards, des familles et des personnes âgées.

Oui ! nous essayons dans cet effort d'assainissement, de maintenir ce qui fait l'originalité de notre gouvernement, notre idéal, notre souci constant : une justice sociale et fiscale. La société doit être plus exigeante pour les forts ; elle doit être plus indulgente pour les faibles. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Pour ce qui est de la pondération, nous n'avons pas, contrairement à d'autres pays, utilisé d'une manière dominante un seul instrument pour mener notre politique. Nous agissons sur tous les instruments : la fiscalité, la dépense budgétaire, la structure des prélèvements sociaux et leur distribution, la politique des revenus et des prix, la politique active du marché du travail, la politique du crédit, la politique monétaire. Aucun élément n'est négligé et aucun ne peut être négligé. On ne peut imaginer que, demain, nous demandions un effort de rigueur aux Français et que, par une politique monétaire laxiste, nous annihilions les conséquences et les produits de cet effort. Il faut que tout soit en cohérence.

L'avantage d'une politique mixte, c'est qu'elle est en général, plus douce, mieux proportionnée et qu'elle permet d'obtenir des résultats à mon sens plus conformes au double souci d'assainir et de construire l'avenir. Ainsi nous avons précisément eu, pendant toute cette période — et nous aurons encore — la double préoccupation de lutter contre le chômage et de préparer l'avenir. Le secrétaire d'Etat chargé du budget vous montrera comment, à travers la loi de finances pour 1984, nous avons essayé de répondre à ces deux nécessités. Les financements affectés à l'industrie, à la recherche, à l'emploi et à la formation sont, à cet égard, plus éloquents que tous les discours. Voilà, mesdames, messieurs les députés, en quoi la rigueur française a un visage particulier.

Qu'en est-il de cette politique de rigueur six mois après les mesures brutales prises au mois de mars et quinze mois après le plan lancé au mois de juin 1982 ?

Les trois fronts de la bataille pour l'assainissement sont le chômage, l'inflation et les échanges extérieurs.

En ce qui concerne le chômage, nous avons réussi à le contenir, non pas simplement par une gestion sociale mais aussi par un effort de formation, par le développement de certaines activités ou par le soutien d'autres comme l'illustre, par exemple, l'action conjoncturelle menée au travers du fonds de grands travaux. Nous poursuivrons dans ce sens.

L'inflation, maladie congénitale de l'économie française, n'a jamais été inférieure à 9 p. 100 depuis dix ans. Comment avons-nous agi et où en sommes-nous ? On peut dire, d'une manière générale, que le redressement de l'économie française est moins rapide que prévu en ce qui concerne l'inflation mais plus spectaculaire que prévu en ce qui concerne le commerce extérieur.

Hier, un ancien Premier ministre disait qu'il ne fallait pas jouer les « Tartarin de l'indice ». Je ne sais pas si ce discours s'adressait au Gouvernement, à la majorité ou à l'opposition, mais je puis affirmer que je ne jouerai pas les « Don Quichotte de l'indice ». Aussi me contenterai-je de vous indiquer des tendances.

En ce qui concerne les prix, je vous rappelle que la moyenne annuelle de hausse des prix était en 1981 — j'évite la référence à 1982 qui a été l'année du blocage — de 3,5 p. 100 par trimestre. Nous sommes passés à 2,6 p. 100 au premier et au deuxième trimestre de cette année, nous sommes encore à 2,2 p. 100 au troisième trimestre. C'est trop. J'ai indiqué qu'il y avait des raisons passagères, mais en admettant qu'elles ne constituaient pas des explications suffisantes : la hausse du dollar qui a ren-

chéri le prix des matières premières et les coûts des entreprises industrielles, le dérapage dans certaines branches de services par rapport aux engagements de lutte contre l'inflation — nous nous employons, avec le concours des professions, à redresser la situation — et, enfin une conjoncture agricole qui a amené, entre l'offre et la demande, un déséquilibre d'autant plus dommageable pour nos prix que les goûts des consommateurs français sont bien différents de ceux des consommateurs allemands. Ainsi la part des produits frais dans la consommation des Français explique largement le dérapage de l'indice.

Nous dépasserons donc — il faut le reconnaître — l'objectif de 8 p. 100 fixé pour 1983. Il conviendra cependant, pour le quatrième trimestre — ce qui sera possible car les causes que j'ai indiquées ne joueront plus — de revenir à un taux de 1,4 à 1,8 p. 100. Cela correspondrait à un rythme annuel de hausse de prix de 6 p. 100, ce qui constituerait une bonne base pour envisager une norme de 5 p. 100 en 1985. Il est absolument nécessaire d'atteindre cet objectif si nous voulons éviter le cycle pervers : inflation, manque de compétitivité, dévaluation.

C'est en cela que la situation est complètement différente de celle des années soixante et c'est là que certains leaders d'opinion se trompent en croyant que la France pourrait continuer son concubinage avec l'inflation et connaître, malgré tout, une croissance élevée, rétablir ses équilibres extérieurs et créer des emplois. Cette époque est révolue. Nous devons être compétitifs sur tous les plans. Il faut donc lutter contre l'inflation.

Il reste beaucoup à faire et nous nous y emploierons en recherchant une plus grande maîtrise des prix et des revenus, davantage de flexibilité dans l'économie, davantage de concurrence sur les marchés, en favorisant l'activité des organisations de consommateurs, étrangement silencieuses aujourd'hui, et en développant la croissance. Il faut, en effet, ajouter que l'absence de croissance, en augmentant les coûts fixes des entreprises, contribue à l'inflation. On ne peut pas opposer croissance et inflation. Je suis persuadé que dès que nous pourrions retrouver des marges de manœuvre pour la croissance, il y aura des conséquences bénéfiques sur l'inflation, à condition que cette croissance repose sur des bases saines, celles qui sont explicitées dans le rapport du Plan.

Tel est l'effort important qu'il nous reste à consentir.

J'entends parfois dire : « Le pari de M. Delors est perdu ! » S'il ne s'agissait que du pari d'un homme ! Comme si un ministre de l'économie et des finances fixait à lui tout seul tous les prix ! Comme si l'évolution des prix n'était pas le fruit de comportements divers, de rentes de situation auxquelles personne ne veut renoncer ! Chacun est dans sa tranchée, entend ne pas en sortir et désigner le bouc émissaire. La France est en mauvais concubinage avec l'inflation et elle doit s'en sortir.

J'entends souvent des critiques de la part des uns ou des autres. Mais lorsque je vous proposerai certaines mesures tendant à rendre l'économie française plus flexible, à supprimer certaines rentes de situation, à égaliser les conditions d'imposition entre salariés et non-salariés, on verra qui, sur ces bancs, au sein de la majorité comme de l'opposition, est vraiment contre l'inflation et contre ses causes structurelles ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Autrement dit, rien n'est gagné en matière d'inflation. L'essentiel reste à faire et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons conçu un budget qui ne contribue en rien à nourrir l'inflation.

Après le chômage et l'inflation, le troisième problème à résoudre est celui des échanges extérieurs.

A vrai dire, c'était le plus contraignant car, lorsqu'un pays achète plus qu'il ne vend à l'étranger, il ne lui reste qu'une solution : s'endetter. Toutefois, l'endettement a ses limites, et la France, il faut bien le reconnaître, a atteint les limites de l'endettement possible si elle ne veut pas se retrouver dans une situation qui compromettrait à la fois son niveau de vie sur le plan interne et sa marge de manœuvre, son indépendance, sur le plan extérieur. De ce point de vue, les résultats sont beaucoup plus encourageants et je vous les indiquerai rapidement.

En ce domaine, il faut aussi prendre les chiffres par trimestre. L'année dernière, le déficit commercial s'élevait à environ 23 milliards de francs par trimestre. Pour le premier semestre de 1983, il est tombé à environ 18 milliards de francs par trimestre et, au troisième trimestre, il n'est que de trois milliards de francs. C'est tout de même un redressement très rapide et plus important que prévu. En effet, pour les neuf premiers mois de l'année, nous enregistrons un déficit de 40 milliards de francs alors que j'avais fixé la barre à 60 milliards de francs pour l'ensemble de l'année. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) Par conséquent, il faudrait un sérieux retournement pour que, à la fin

de l'année, le déficit commercial ne soit pas sensiblement inférieur à 60 milliards de francs. Mais c'est le pallier qui comptera : si nous sommes sur une tendance de l'ordre de 30 milliards de francs de déficit annuel, dès lors nous pourrions rétablir l'équilibre en 1984.

Il en est de même pour la balance des paiements, car il n'y a pas que les échanges extérieurs qui comptent ; c'est l'ensemble des paiements qui déterminera s'il faut ou non s'endetter.

Au cours de l'année 1982, la moyenne trimestrielle du déficit était de 20 milliards de francs. C'était beaucoup ; c'était intenable. Au premier trimestre de 1983, en raison des anticipations qui ont précédé au réalignement monétaire, le déficit de la balance des paiements a été de 30 milliards de francs. Il est tombé à 2,9 milliards de francs au deuxième trimestre de 1983. Après tout, on pourrait dire : « Le deuxième compense le premier » et additionner les deux, ce qui donnerait un total de 33 milliards de francs, soit environ 16 milliards de francs par trimestre, contre 20 milliards l'an dernier. Ce n'était déjà pas mal. Eh bien, je peux vous annoncer, compte tenu des résultats du commerce extérieur et de l'excellente saison touristique, que la balance des paiements sera équilibrée au troisième trimestre de 1983. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Voilà une bonne base de départ. C'est un résultat qui montre aux Français — et vous pouvez le leur dire, car il ne faut pas avoir honte quand cela marche ! — qu'ils n'ont pas travaillé pour rien, que leurs efforts commencent à être payants dans un domaine où nous étions pris à la gorge. Dès que nous pourrions maintenir cet équilibre de la balance des paiements — et mieux encore dégager un surplus sur la balance commerciale et sur la balance des paiements pour rembourser nos dettes — ...

M. Edmond Alphandéry. C'est ce qui serait bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... à ce moment-là, et à ce moment-là seulement, nous retrouverons nos marges de manœuvre et nous aurons vraiment redressé la situation. L'assainissement à court terme est à ce prix. Par conséquent, même si nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter des résultats, nous devons en tirer l'enseignement suivant : au-delà des crieries des organisations sociales et professionnelles, les Français travaillent, les entreprises se battent, l'économie souffre, comme souffrent toutes les économies européennes, parce que, aujourd'hui, c'est dur, dur de vendre, dur de maintenir l'emploi, dur de trouver les débouchés à l'étranger. Mais je crois que ce redressement en cours — non pas définitif — de la balance commerciale et de la balance des paiements montre que la capacité d'innovation et la volonté de se battre de l'économie et des entreprises françaises sont importantes. D'ailleurs, quand vous analyserez les résultats en détail, vous constaterez que ce redressement est davantage dû au progrès des exportations qu'à la diminution des importations. C'est que qui doit nous donner courage et espoir pour l'avenir et c'est ce qui justifie l'effort demandé au travers du budget.

Et le budget pour 1984 vient à l'appui de cette stratégie. Nous avons voulu marquer l'inflexion non pas tellement dans les recettes, puisque l'absence de croissance nous a obligés à prélever 16 milliards de francs supplémentaires — il aurait suffi que la croissance soit de 3 p. 100 en 1984 pour nous épargner cet effort fiscal par l'impôt sur le revenu, qui apparaît à certains bien douloureux, même s'il ne touche qu'un ménage sur dix — mais dans les dépenses. Pour la première fois depuis longtemps, en effet, la croissance des dépenses budgétaires est inférieure à celle de la production nationale. Sans vous infliger des chiffres comme je l'ai fait au cours des questions au Gouvernement, il faut que vous sachiez, par exemple, qu'en 1975 la croissance des dépenses budgétaires était de 24,6 p. 100, qu'elle était encore de 18,9 p. 100 en 1980. Si elle était de 21,2 p. 100 en 1981, nous y sommes pour quelque chose car il était inconcevable que le gouvernement de gauche vienne au pouvoir sans tenir ses engagements minima...

M. Pascal Clément. Il ne fallait pas les prendre !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... envers tous ceux qui lui faisaient confiance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) Le taux reste tout de même inférieur à celui de 1975. Mais c'était trop. Il faut s'occuper non seulement des prélèvements obligatoires, mais également des dépenses. La dépense publique ne doit pas, par ses excès, compromettre l'effort de lutte contre l'inflation, accaparer une part trop grande des ressources d'épargne et empêcher le financement de l'économie productive.

Voilà pourquoi, au prix d'un effort dont vous verrez les répercussions dans les différents budgets, nous vous présentons un projet de loi de finances dont les dépenses n'augmentent que de 6,3 p. 100.

Tels sont les liens qui existent entre le budget que vous allez discuter et cet assainissement qui est en bonne voie. Mais nous devons aller plus loin. Nous resserrerons la politique monétaire par rapport à 1983.

M. Edmond Alphandéry. C'est le reaganisme !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour le reaganisme, le meilleur exemple en France est tout de même Jacques Chirac, pour six mois, car il change souvent de programme ! (Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Il vous répondra demain !

M. Marc Lauriol. Il dira ce qu'il a à dire !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous adapterons donc la politique monétaire à la situation de 1984. Nous renforcerons notre politique sélective de l'épargne et du crédit. Nous mènerons une politique active de l'emploi et de lutte contre le chômage. Nous essaierons — M. Christian Pierret en a parlé tout à l'heure — de retourner la situation en matière de prélèvements obligatoires.

M. Christian Pierret a fort bien posé le problème. Après tout, on peut imaginer une société dont les membres accepteraient 50 p. 100 de prélèvements obligatoires, accepteraient de socialiser une plus grande partie du revenu pour davantage d'équipements collectifs et davantage de solidarité. Mais si les Français ne l'acceptent pas, ils doivent savoir qu'il existe deux contreparties : pour payer moins d'impôts, il faut une plus grande maîtrise des revenus et plus d'épargne. C'est la réalité comptable ! Ce n'est même pas de la savante économie, en tout cas cela ne mérite sûrement pas le prix Nobel. Voilà une des conditions essentielles pour diminuer les prélèvements obligatoires.

L'Assemblée nationale et le Sénat seront associés à cet effort de réflexion sur « le bon niveau de prélèvements obligatoires ».

Trois questions essentielles se posent.

La première est celle du retour ou non à une croissance durable, car l'augmentation au cours des dernières années des prélèvements obligatoires est plus due à la faiblesse du diviseur que l'augmentation du dividende.

La deuxième question est celle du choix de société sur la protection sociale et les moyens de maîtriser la dépense. Je vous l'ai dit tout à l'heure : avec une croissance de 1 p. 100 — au lieu d'un taux de 3 p. 100, que chacun s'accorde à considérer comme dans l'ordre du possible — il manque 16 milliards de francs pour maintenir le déficit budgétaire à 3 p. 100 du produit national brut. Mais avec une croissance de 3 p. 100, comme avec une croissance de 1 p. 100, il y aura toujours une différence entre la croissance des dépenses sociales et la croissance des cotisations. Ce problème se pose d'ailleurs à toutes les sociétés industrielles et il faut le résoudre. Que souhaitent les Français en matière de protection sociale ? Quelles sont les solutions pour maîtriser la dépense ? Comment financer la différence ? Autant de questions auxquelles devra répondre l'Assemblée au cours du débat annuel qu'elle a sur ce sujet.

C'est un débat fondamental, à la fois pour la conception que l'on se fait de la société, pour la lutte contre l'inflation et pour l'assainissement de l'économie française. Nous ne pourrions pas faire l'économie de ce débat. D'ailleurs aucun pays ne le fait, même si certains renâclent à l'engager devant l'opinion publique. La France n'est donc pas le dernier à l'avoir abordé, rassurez-vous sur ce point.

Retour ou non à une croissance durable, choix de société sur la protection sociale et sur les moyens de maîtriser la dépense, la troisième question est celle de la distribution des prélèvements ou des aides et des transferts, autrement dit la structure des prélèvements et celle des transferts. C'est une longue réflexion qu'il faudra entamer en établissant des comparaisons et en ayant le courage de dire certaines vérités aux Français. L'une de ces vérités, même si elle n'engage que moi, est que la France n'a pas un impôt sur le revenu à la dimension de ses ambitions sociales. Quand on compare trois Etats à niveaux de protection sociale équivalents — la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne — notre pays connaît le rendement le

plus faible de l'impôt sur le revenu. Cette question devra être posée un jour ou l'autre. Et ce ne sont pas les recettes miraculeuses sur l'augmentation de la T.V.A. qui empêcheront de la poser clairement.

M. Edmond Alphandéry. Tout à fait d'accord !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Voilà donc pourquoi l'assainissement est commencé et comment il faut le poursuivre. Mais en même temps nous devons reconstruire les bases d'une croissance stable et durable, éviter l'accident cardiaque à court terme par un endettement excessif, réaliser l'assainissement, mais sans compromettre l'avenir.

Mis à part le Japon et peut-être les Etats-Unis, aucun autre pays industrialisé — je tiens à le souligner — n'a trouvé les recettes d'une croissance forte et durable. Il y a à cela des raisons internationales et aussi des raisons propres à chaque pays.

En effet, sur le plan international, les incertitudes demeurent, tant pour le court terme que pour le moyen terme. Le monde est toujours en plein désordre. En ce qui concerne la France, nous avons bâti le budget de l'Etat, comme nos prévisions de croissance, sur un scénario qui n'est ni rose ni noir. Nous n'avons pas retenu les perspectives les plus optimistes pour l'environnement international. Nous n'avons pas non plus pris les plus pessimistes. Mais en agissant ainsi nous avons voulu nous préserver contre des mauvaises surprises. En préparant un budget qui reste en deçà de ses possibilités, nous avons voulu garder des marges de manœuvre pour nous adapter à l'environnement international tel qu'il sera en 1984.

De ce point de vue, trois indicateurs sont essentiels pour nous : le cours du dollar, les taux d'intérêt et l'évolution du commerce mondial, éléments qui sont d'ailleurs liés. Si le dollar baissait par rapport aux autres monnaies, si les taux d'intérêt connaissaient une décade sensible, la reprise pourrait se propager en Europe et les pays industrialisés, dans leur ensemble, connaîtraient dès lors une croissance qui permettrait de stimuler le commerce mondial et qui nous donnerait des possibilités nouvelles pour nos exportations et donc pour notre propre redressement.

Tels sont donc les éléments extérieurs que nous devons suivre de près. C'est pour ne pas demain avoir de déceptions, que nous ne nous sommes pas fondés sur un environnement particulièrement favorable, non pas par esprit divinatoire, mais par précaution.

La France d'ailleurs n'a pas d'autre choix que de se battre sur tous les terrains, dans un monde qui est devenu notre province. Au-delà des exigences, ce sont nos conceptions et nos comportements qui sont à l'épreuve. C'est pourquoi, je le pense, l'année 1984 sera une année carrefour : ou bien nous poursuivrons dans la voie de l'assainissement et, grâce à la reprise de la croissance internationale, le monde trouvera les bases, peut-être pas durables, d'une croissance qui bénéficiera à tous, aux pays du Nord ou aux pays du Sud, ou bien nous nous enfoncerons un peu plus dans la crise et nous devons trouver en nous-mêmes les ressources nécessaires pour passer cette période difficile, qui impliquera sans doute de nouveaux sacrifices de la part des Français.

En attendant, il faut travailler, et il y a trois leviers proprement français pour une croissance forte : la politique industrielle, le goût de la compétition, une meilleure productivité.

Premier levier, la politique industrielle. M. Laurent Fabius vous en a exposé la semaine dernière les grandes lignes, les difficultés et les espérances.

Les entreprises françaises ont un capital qui est par trop vieilli. Il faut donc le rajeunir et investir. Les travailleurs doivent être mieux informés et pouvoir s'adapter aux nouvelles manières de produire, car la troisième révolution industrielle introduit dans ce domaine des bouleversements considérables. En effet, elle porte davantage sur le « comment produire » que sur le « quoi produire ».

La politique industrielle exige — et telle a été l'intuition du Président de la République — un vaste effort de formation, de reconsidération de la manière dont sont conçues et les formations premières et les formations permanentes.

Enfin, elle exige une épargne mieux orientée. Je vous l'ai dit, nous avons sur ce point des indicateurs avancés encourageants qui montrent que, malgré la pression de l'assainissement, le dynamisme revient dans l'économie française. Je ne vous en donnerai que quelques exemples.

D'une part, nous avons mis à la disposition des entreprises quarante-huit milliards de francs de crédits bonifiés ou de prêts participatifs. Ils sont d'ores et déjà utilisés à 75 p. 100, ce qui prouve que les entreprises françaises réinvestissent. Certes, on me répondra que la moyenne est encore légèrement en baisse, mais comment en serait-il autrement dans une période de grande mutation où des activités déclinent et où d'autres progressent ou sont créées? Il faut donc regarder au-delà du chiffre moyen.

D'autre part, il a été placé sur le marché quatre fois plus de capitaux à risque que l'an dernier. Autrement dit, c'est avec un gouvernement de gauche que l'on retrouve le goût pour le capital à risque et pour l'investissement. Qui l'eût dit (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Si l'un d'entre vous avait parié avec un adversaire des nationalisations que, sur les six entreprises nationalisées, quatre d'entre elles feraient appel directement à l'épargne, non pas par des obligations à taux d'intérêt élevés, mais par les titres participatifs dont vous avez bien voulu accepter la création en votant la loi sur l'épargne, qu'elles placeraient en deux jours, c'est-à-dire en un temps record, se soumettant ainsi à la sanction des épargnants, il aurait gagné et l'adversaire des nationalisations aurait perdu. Comme quoi l'extension du secteur public est parfaitement compatible avec le dynamisme des investissements — plus 20 p. 100 — mais aussi avec le développement d'une épargne saine et durable pour les financer.

Voilà je crois des indicateurs avancés qui méritent d'être soulignés alors que nous sommes en plein effort et que l'on peut s'interroger par moment, c'est vrai, sur la validité et l'ampleur de cet effort.

Deuxième levier proprement français pour une croissance forte : le goût de la compétition que les Français doivent retrouver. C'est le contraire du fameux slogan de la croissance douce. Il ne peut pas y avoir de croissance douce parce que la période n'est pas douce; nous sommes en pleine guerre économique. Celui qui se couche, celui qui dort, celui qui s'abstient de travailler pendant un an a perdu. Il faut donc donner à chacun le goût de la compétition, ce qui n'empêche pas la convivialité entre nous, j'y reviendrai dans un instant. (*Sourires.*)

Pour qu'il en soit ainsi, chacun doit trouver dans son travail des satisfactions et une juste récompense. De ce point de vue, il faut reconnaître que la structure de l'impôt sur le revenu a atteint des limites que l'on ne peut pas dépasser. Aussi je souhaite que le Parlement vote les mesures qui lui sont proposées et qui donneront aux cadres salariés le sentiment, la certitude que les non-salariés sont traités sur un pied d'égalité avec eux. J'espère qu'il se trouvera une majorité pour voter courageusement ces mesures, c'est-à-dire pour combattre les causes structurelles de l'inflation et le découragement des cadres salariés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Enfin, il faut intégrer tous les paramètres de la compétitivité qui n'a pas simplement une dimension monétaire, qui ne se mesure pas seulement en coût de production. La compétitivité c'est l'ardeur pour reconquérir le marché intérieur, c'est la volonté d'hommes et de femmes salariés d'aller s'installer à l'étranger, c'est aussi — eh, oui! — accepter de faire des investissements français à l'étranger qui non seulement nous permettent de nous installer partout, mais aussi créent des emplois en amont et en aval en France.

M. Maurice Ligot. Les communistes sont contre!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Actuellement, celui qui ne voudrait pas investir dans son propre pays se condamnerait au déclin. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Hamel. Les communistes n'applaudissent pas!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le troisième levier est une meilleure productivité des entreprises, des administrations, de toute l'économie.

A cet égard, me fondant toujours sur des indicateurs avancés, mais qui sont reproduits dans les comptes trimestriels de la nation, je peux vous dire que la dégradation des comptes des entreprises, qui était continue depuis dix ans, est stoppée. Les marges recommencent à augmenter, ce qui constitue un élément important. Cela tient à la sagesse de la progression des salaires, au gel des cotisations sociales et à un effort de productivité. Le coût de l'unité de production par heure a moins augmenté en France ces deux derniers trimestres que les années passées. C'est très important certes, mais il reste beaucoup à faire, et il suffirait pour s'en convaincre de se livrer à une comparaison avec l'étranger, ce que je ne puis faire devant vous faute de temps.

Plus de productivité, moins de coût, nous sommes sur la bonne voie, mais nous ne sommes qu'au début de l'effort. Pour que cette meilleure productivité puisse pleinement s'exprimer, il faut d'abord un autre climat dans l'entreprise, d'où les lois sur les nouveaux droits des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Perfaix Jens. Applaudissez, messieurs de l'opposition, comme vous l'avez fait tout à l'heure!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Tout à l'heure, on parlait de l'économie japonaise. On ne peut la transposer en France, mais on peut, à tout le moins, poser un certain nombre de conditions. On peut demander, d'abord, que chaque travailleur puisse s'exprimer sur ses conditions de travail et apporter sa propre créativité à l'œuvre d'ensemble. C'est le sens des textes sur les droits d'expression. Ils sont actuellement négociés, d'ailleurs sans difficulté majeure, dans des milliers d'entreprises. On peut demander, ensuite, que chaque année, les syndicats discutent au sein de leurs entreprises des salaires et des conditions de travail. D'ailleurs, le jour où l'on discutera des salaires en fonction des performances de l'entreprise et non de normes préétablies ou des décisions prises pour la fonction publique, une des causes structurelles de l'inflation sera supprimée. Voilà pourquoi la négociation sociale n'est pas un obstacle à l'efficacité économique, elle est à son service. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

Mais on ne peut demander plus de productivité qu'aux seules entreprises qui se battent sur le front avancé de la guerre économique. Il en faut partout de la productivité. Pendant vingt-cinq ans, la structure des prix en France a été telle que la plus-value dégagée par les entreprises exposées à la concurrence internationale a été captée par les secteurs protégés et par le secteur administratif. Ce n'est plus possible. C'est pourquoi nous avons limité les dépenses budgétaires et arrêté le recrutement des fonctionnaires.

M. Jean de Lipkowski. Très bien!

M. Marc Lauriol. Il était temps!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Comment pourrait-on accepter que 20 p. 100 seulement de l'économie française accumulent de la productivité pendant que 80 p. 100 passent leur temps, grâce à l'indexation, à recevoir le fruit du travail de ces 20 p. 100? Ce n'est pas possible. C'est pourquoi, avec le secrétaire d'Etat chargé du budget, nous allons poursuivre l'effort, analyser les coûts et avantages de chaque dépense publique. Il y a des gisements de productivité à retrouver tant dans les administrations que dans les secteurs protégés de l'économie.

Enfin, nous devons obtenir une meilleure productivité en retrouvant la flexibilité, la capacité de s'adapter et de réagir. A cet égard, je soulignerai deux éléments essentiels. Il faut avoir une politique active du marché du travail qui favorise la mobilité, la conversion des travailleurs. Chaque année de retard dans la conversion d'une activité aggrave le chômage.

Il faut aussi davantage de concurrence entre les différents secteurs de distribution. Il faut en finir avec le gel absurde qui fait qu'aujourd'hui, alors que la demande baisse en France, la grande distribution ignore pour elle-même la concurrence. Chacun préfère garder ses parts de marché faute de perspective et de dynamisme.

La France depuis trente ans — et non pas depuis deux ans — n'a pas de véritable économie de concurrence. La concurrence, ce n'est pas pour moi une idéologie; elle est intéressante chaque fois qu'elle récompense le meilleur, favorise le consommateur et permet l'exportation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*) Pour le reste, il y a le rôle de l'Etat, le Plan, l'économie mixte à laquelle nous tenons; il y a le rôle important des transferts sociaux. Mais qu'on ne confonde pas les genres : un marché compétitif, une économie productive peut être une économie de justice sociale. Ce n'est pas le cas de la France dont nous avons héritée et qui, hélas, à force de protéger et d'épargner les uns et les autres, allait bientôt se transformer en une nation de rentiers.

Ces trois éléments — une politique industrielle, une meilleure compétitivité, une plus grande productivité — sont-ils compatibles avec les valeurs nouvelles en train d'émerger chez les jeunes générations? Voilà le problème qui est posé. Le pari que je fais et qui justifie mon engagement, comme sans

doute celui du ministre responsable du Plan, c'est qu'il est possible d'avoir une économie compétitive tournée vers l'extérieur avec un modèle de développement à l'intérieur plus convivial, plus soucieux du temps de l'homme, plus respectueux des richesses de la nature et intégrant les valeurs nouvelles nées depuis 1968. Voilà la synthèse qu'il faut faire.

M. Pascal Clément. Ça, c'est le couplet de gauche ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et communistes.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si c'est être de gauche pour un jeune de vingt-cinq ans aujourd'hui que de ne plus concevoir l'équilibre entre la vie de travail et la vie de loisirs comme ma génération, alors tous les jeunes gens sont de gauche en France, et tant mieux ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Marc Lauriol. Ce n'est pas l'impression que donnent, dimanche après dimanche, les résultats des élections !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais au-delà des quolibets de certains membres de l'opposition, je veux vous laisser sur une note d'espoir : il est de notre honneur de sortir la France du mauvais pas où elle était ; il est de notre honneur d'inscrire un nouveau modèle de développement ; il est de notre honneur de dire la vérité aux Français.

M. Pascal Clément. Il serait temps !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. La majorité comme le Gouvernement sont décidés à le faire, quelle que soit l'appréhension de la tâche, quelles que soient les critiques décourageantes et trop souvent négatives de l'opposition.

C'est dans cet esprit que vous devez, mesdames, messieurs, examiner le budget pour 1984. Car il s'intègre dans les trois dimensions de notre action collective : il donne à la rigueur son visage d'effort justement partagé ; il conforte l'assainissement en nous faisant basculer vers une économie débarrassée de sa gangrène inflationniste ; en contribuant à la préparation de l'avenir, il apporte sa pierre à la mise en œuvre d'une croissance durable et stable.

Nous n'en sommes qu'au commencement. Bien des révisions de nos attitudes et de nos comportements seront encore nécessaires, mais le fait que l'effort soit bien engagé doit nous amener à redoubler d'imagination et de travail pour relever les défis qui nous sont lancés. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, comme viennent de le démontrer brillamment M. le rapporteur général et M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, la discussion du budget devant le Parlement est l'occasion d'une réflexion particulièrement fructueuse sur la situation de notre pays et sur les moyens que l'Etat doit mettre en œuvre pour l'améliorer.

Elle est surtout l'occasion pour le Gouvernement non seulement de réaffirmer les grandes orientations de sa politique mais encore de les concrétiser.

A travers ce projet, le Gouvernement a fait ses choix. Rarement un projet de budget aura été davantage que cette année la traduction, en termes financiers, d'une volonté, d'une triple volonté.

Volonté, d'abord, de faire face, par une politique budgétaire cohérente, à une situation économique dont le redressement demeure l'objectif primordial du Gouvernement.

Volonté ensuite de poursuivre l'effort entrepris depuis 1981 en renforçant les moyens mis au service des actions prioritaires et en consolidant les acquis des deux dernières années.

Volonté enfin de renforcer la solidarité entre tous les Français, notamment au moyen d'une fiscalité plus juste et plus simple.

Ce sont ces divers aspects, autour desquels, je n'en doute pas, la majorité ne manquera pas de se mobiliser, comme elle l'a toujours fait, que je voudrais développer devant vous.

Nous voulons, d'abord, faire face, par une politique budgétaire cohérente, aux impératifs du redressement économique.

Ce redressement, je n'en justifierai pas la nécessité : chacun de vous la ressent profondément.

Je n'en répéterai ni les conditions ni les perspectives qui viennent d'être évoquées devant vous.

Je réaffirme simplement, après Jacques Delors, que 1984 va voir intervenir les premiers résultats de la politique économique de la gauche et même, dans certains domaines, ces résultats sont enregistrés avant terme.

Notre ambition, dans la préparation de ce budget, a été par conséquent de pouvoir satisfaire aux objectifs de notre lutte contre l'inflation et contre le déficit extérieur. Ces objectifs — on vient de le rappeler — sont à portée de notre main, et ils commencent à se concrétiser, sans pour autant peser sur l'évolution positive de l'activité économique.

Cette ambition, le projet dont vous êtes saisi se sert de deux manières.

D'abord par une stricte maîtrise du déficit budgétaire. Pour 1984, comme déjà pour 1983, le Gouvernement a fixé le montant du déficit budgétaire à 3 p. 100 du produit intérieur brut, parce que ce chiffre est celui qui permet le mieux de concilier une certaine rigueur budgétaire avec la préservation de l'avenir.

D'avantage de déficit, c'était renoncer à garder la maîtrise de nos finances publiques, en générant des moyens de paiement au-delà des besoins réels. C'était renoncer à faire du budget l'instrument numéro un de l'assainissement de notre économie, en pesant sur la politique de décélération simultanée des revenus et des prix.

Un déficit inférieur, au contraire, c'était renoncer à des dépenses qui, au soutien de secteurs prioritaires sur lesquels j'aurai tout à l'heure à revenir, comme l'emploi, la formation, l'industrie, la recherche, contribuent au redressement de notre économie et sont autant de leviers pour l'avenir. Ou bien c'était recourir à des prélèvements obligatoires supplémentaires, et vous savez que le Gouvernement souhaite au contraire diminuer à bref délai ces prélèvements.

J'observe d'ailleurs qu'avec un solde budgétaire négatif représentant 3 p. 100 du produit intérieur brut, notre pays figurera en très bonne place dans les comparaisons internationales : en 1984, le déficit budgétaire de la Grande-Bretagne sera de 3,1 p. 100 du P. I. B., celui de la République fédérale d'Allemagne de 3,4 p. 100 et celui des Pays-Bas de 8,6 p. 100 !

Il s'agit là d'un objectif qui est parfaitement réalisable. Je vous rappelle, en effet, que la loi de règlement pour 1981, que j'ai eu l'honneur de vous présenter au printemps dernier, a fait ressortir un déficit d'exécution très proche de celui prévu par la loi de finances initiale et par les quatre collectifs qui se sont succédés tout au long de l'année.

Les premières statistiques dont nous disposons pour 1982 montrent que là encore le solde d'exécution est celui qui avait été prévu par la loi de finances initiale et le collectif de fin d'année.

La seconde manière par laquelle le projet de budget dont vous êtes saisi sert l'ambition économique du Gouvernement réside dans une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Pour respecter le déficit fixé par M. le Président de la République, il a fallu, bien entendu, faire certains choix, ce qui a impliqué la mise en œuvre d'un vaste programme d'économies et quelques remises en ordre.

Je voudrais tout d'abord insister sur les économies. Elles revêtent plusieurs aspects et s'évaluent en tout à 24 milliards de francs.

Il y a d'abord ce que l'on pourrait appeler les économies « horizontales », qui concernent l'ensemble des administrations.

C'est ainsi que — et cela a été rappelé par le rapporteur général — pour la première fois dans l'histoire budgétaire de la V^e République, nous sommes parvenus à stabiliser les effectifs de la fonction publique, c'est-à-dire que toutes les ouvertures d'emplois dont certains budgets civils pourront bénéficier seront compensées par des suppressions d'emplois dans d'autres budgets civils.

Le vaste mouvement de redéploiement ainsi amorcé porte cette année sur 2.700 emplois. Certains ont vu dans ce mouvement une incohérence avec la politique de recrutement que la gauche a menée en 1981 et en 1982, et qu'ils jugent, bien entendu, excessive. Mais ce faisant, ils oublient d'abord de rappeler que de 1974 à 1981, les créations d'emplois ont été trois fois supérieures à ce qu'elles ont été depuis 1981. Dans ces conditions, où est l'excès ?

Ce que le Gouvernement a constaté, c'est qu'après le rattrapage de 1981 et 1982, les besoins de plusieurs secteurs, qui jusque-là étaient restés en jachère, ont été satisfaits et qu'il

convient désormais de mieux répartir, en fonction des priorités de l'action gouvernementale, les moyens en personnel de l'Etat. Cela va tout à fait dans le sens de la rationalisation et la rigueur que je viens d'évoquer.

De plus, la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, dans le cadre de la politique de décentralisation, a permis de dégager, au niveau des emplois de certaines administrations, des disponibilités que nous avons jugé opportun de redéployer.

Au-delà de ce mouvement de redistribution des emplois publics, nous avons cherché aussi à réduire ce que, couramment, on appelle le train de vie de l'Etat.

C'est ainsi que les crédits de fonctionnement courant, hors dépenses liées à l'informatique bien entendu, ne sont majorés que de 3 p. 100 en moyenne ou encore, pour évoquer une mesure qui pourra paraître bien ponctuelle mais qui n'en est pas moins symbolique, l'acheminement du courrier administratif s'effectuera désormais en non urgent, sauf cas particulier.

Il y a ensuite des économies propres à certains secteurs.

Je tiens à préciser tout de suite qu'en vous proposant ces économies le Gouvernement n'a en rien cherché à désengager l'Etat des secteurs essentiels de son intervention. Il lui est seulement apparu indispensable dans certains cas de supprimer des aides qui, de toute évidence, sont devenues, au fil des ans, inutiles. Il a surtout voulu assurer aux interventions publiques leur plus grande efficacité économique et sociale.

Dans cet ordre d'idées, les principaux aménagements ont d'abord porté sur l'énergie et les matières premières, avec la suppression de la subvention de l'Etat à la caisse française sur les matières premières, en raison de l'importance des stocks déjà constitués, et la réduction des ressources du fonds spécial des hydrocarbures, compte tenu du bon état d'avancement de l'inventaire des ressources nationales. De la même manière, les incidences financières du contrat d'approvisionnement en gaz conclu avec l'Algérie ont été définitivement intégrées dans les besoins de financement de Gaz de France.

Les aménagements ont aussi concerné le secteur social, avec l'harmonisation des conditions d'octroi de l'allocation aux adultes handicapés avec celles du minimum vieillesse, et le secteur du logement, grâce à l'excédent du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne qui permet d'alléger de 7,4 milliards de francs la charge des bonifications supportée par l'Etat, sans que bien entendu le fonds lui-même soit diminué.

Grâce à ces mesures substantielles, nous nous sommes donné les moyens de tenir notre second engagement, qui consiste à concentrer l'effort sur les secteurs prioritaires.

Il faut d'abord souligner que 1984 est la première année d'exécution du IX^e Plan, et que, pour la première fois encore dans l'histoire budgétaire, le budget de 1984 prend étroitement en compte les programmes prioritaires définis par la loi de Plan. Jean Le Garrec développera ce point dans quelques instants.

J'indiquerai simplement que l'exécution du IX^e Plan bénéficiera en 1984 d'une enveloppe de 60 milliards de francs environ dont près de 55 milliards seront destinés à financer des dépenses à effet incitatif direct. Plusieurs actions concourant directement ou indirectement à la modernisation de l'appareil productif français pourront ainsi bénéficier d'une progression moyenne de plus de 18 p. 100, c'est-à-dire d'une progression très nettement supérieure à celle de l'ensemble des masses budgétaires qui sera limitée à 6,3 p. 100.

Ainsi, le budget pourra-t-il être désormais non seulement un instrument à court terme, mais encore un outil de prospection à moyen terme sur l'avenir de notre économie. Les priorités de 1984 pourront donc être rendues crédibles et les efforts de 1982 et 1983 être consolidés.

Examinons d'abord quelles sont les premières priorités de l'action gouvernementale en 1984 ; elles sont au nombre de quatre.

En premier lieu, il y a l'emploi et la formation professionnelle. Même si sa situation s'est beaucoup moins dégradée que ne l'avaient prévu certains, l'emploi demeure un impératif absolu. C'est ainsi que la dotation du fonds national pour l'emploi sera plus que doublée en 1984 par rapport à 1983, pour permettre à ce fonds de soutenir la politique de réduction du temps de travail et d'extension du travail à temps choisi.

Les moyens de l'agence nationale pour l'emploi progresseront également très sensiblement, ainsi que la subvention de l'Etat à l'U. N. E. D. I. C.

Quant à l'enveloppe « formation professionnelle », elle atteindra pratiquement, en 1984, 14 milliards de francs, consolidant notamment le doublement du nombre des contrats emploi-formation. Au total, 800 000 jeunes pourront bénéficier en 1984 d'une action de formation financée par l'Etat. Et encore faudrait-il ajouter à ce chiffre les jeunes qui bénéficieront de l'effort propre des entreprises et des collectivités locales.

La deuxième priorité, c'est la modernisation de notre industrie.

L'année 1984 verra à ce titre le doublement des crédits de politique industrielle. Il faut rappeler, en outre, que les dotations du fonds industriel de modernisation passeront de 3 à 5 milliards de francs.

Au total, en trois ans, les crédits consacrés à l'industrie auront été multipliés par dix. Jamais, jusqu'à ce jour, la politique industrielle n'avait bénéficié d'un tel effort financier ; jamais elle n'avait eu comme aujourd'hui les moyens de ses ambitions.

De son côté, le secteur public et nationalisé ne restera pas en arrière : les dotations en capital de l'Etat aux entreprises publiques, S. N. C. F. non comprise, augmenteront de 37 p. 100.

Et, à ce point de mon intervention, je tiens à remercier publiquement M. Hamel, seul membre de l'opposition à être resté à son banc pour m'écouter, de sauver en quelque sorte l'honneur de ses collègues.

M. Emmanuel Hamel. L'honneur n'est pas une question de présence, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous avons des souvenirs communs ; j'admire votre talent, et il est normal que je sois là.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'en suis très heureux, monsieur Hamel. Mais, si je comprends bien, c'est un geste de courtoisie de votre part. Le pays appréciera l'intérêt que porte l'opposition au contenu du projet de loi de finances pour 1984.

M. Emmanuel Hamel. Vous avez été député, et vous savez quelles sont nos conditions de travail !

M. Guy Bêche. Les membres de l'opposition reviendront quand Chirac parlera !

M. Jean-Guy Branger. Je suis également présent, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je croyais que vous n'apparteniez à aucun groupe. Vous êtes-vous inscrit à l'un d'entre eux ?

M. Jean-Guy Branger. Pas encore !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Voilà pourquoi je ne vous comptais pas dans l'opposition. (Sourires.)

Comme cela, le secteur public et nationalisé pourra jouer le rôle stimulant qui doit être le sien en matière d'investissement, et donc d'emploi.

Au nombre des grandes priorités figure bien entendu la recherche, dont le budget progresse de plus de 15 p. 100.

Je n'ai pas à insister ici, je crois, sur le rôle que doit jouer la recherche dans l'avènement d'une nouvelle prospérité dans notre pays.

Nous lui avons donné les moyens de jouer ce rôle en faisant croître le budget civil de recherche de 15,49 p. 100 en valeur, ce qui est, bien entendu, très largement supérieur à la progression moyenne du budget de l'Etat. Cette progression de crédits s'accompagne de la création, au sein du mouvement de redéploiement dont j'ai parlé tout à l'heure, de la création de 910 emplois, principalement de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

Enfin, la dernière grande priorité de ce budget, c'est la culture, parce qu'un gouvernement comme le nôtre ne peut se désintéresser de quelque activité que ce soit qui contribue au développement, à l'épanouissement de l'être humain. Ses crédits sont en augmentation de 15 p. 100 en 1984.

Mais l'octroi d'importants moyens aux quatre grandes priorités que je viens de décrire n'empêchera pas la consolidation des efforts entrepris depuis 1981.

C'est ainsi que plusieurs budgets, qui avaient déjà tortement progressé en 1982 et 1983, continueront à se situer au-dessus de la moyenne de progression des crédits publics en 1984.

C'est d'abord le cas de l'éducation nationale.

C'est elle qui sera le principal bénéficiaire de la redistribution des emplois, quasi exclusivement réservée à l'éducation.

Les deux priorités en 1984 seront l'enseignement supérieur, dans la perspective de la mise en œuvre de la loi d'orientation des universités à la rentrée de 1984, et l'enseignement professionnel et technologique, dont le retard est progressivement comblé.

C'est aussi le cas du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, dont les dotations globales progressent de plus de 30 p. 100, compte tenu particulièrement de la dotation globale d'équipement fixée à 3,4 milliards de francs, et de la dotation globale de décentralisation, destinée à financer les transferts de compétences, et dotée à hauteur de 8 milliards de francs.

Comment soutenir, dans ces conditions, que le désengagement financier de l'Etat vide de tout son sens la politique de décentralisation ?

Je citerai, enfin, la défense.

Le budget de la défense pour 1984 est la première tranche de réalisation de loi de programmation du 8 juillet 1983.

Conformément aux engagements de cette loi, l'accent est mis principalement sur le maintien de la crédibilité de la dissuasion nucléaire, la modernisation des forces classiques et la revalorisation de la condition des appelés.

M. Emmanuel Hamel. Une augmentation du prêt de 6 p. 100, c'est trop peu !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'interromps là, mesdames, messieurs les députés, une énumération que vous ne tarderiez pas à juger fastidieuse. Au demeurant, les travaux des prochaines semaines vous permettront d'entrer davantage dans le détail de chaque budget et de mieux apprécier la réalité de l'effort accompli.

Ainsi, obtiendrez-vous la confirmation — à moins que pour certains il ne s'agisse d'une révélation — de la volonté du Gouvernement de tout mettre en œuvre, dans la logique de la politique menée depuis plus de deux ans maintenant, pour contribuer au redressement de notre économie.

Mais encore faut-il aborder à présent le troisième volet de cette intervention qui sera plus spécifiquement fiscal.

En effet, ce Gouvernement n'aurait pas été fidèle à lui-même s'il n'avait pas cherché, au moyen d'une fiscalité plus juste, à mieux répartir l'effort rendu nécessaire par le redressement.

La préparation des mesures fiscales a été marquée par un flot de rumeurs et de commentaires qui n'étaient pas toujours bienveillants. Par-delà la polémique, le projet qui vous est proposé s'inscrit dans le droit fil des budgets précédents : la véritable réforme fiscale qui s'est mise en place depuis 1981 permet d'assurer une plus grande équité dans la répartition de l'impôt, de renforcer l'efficacité de notre économie, d'assurer la transparence des revenus et de lutter efficacement contre la fraude.

Pour mieux présenter les dispositions du projet de budget pour 1984, je me permettrai de rappeler l'important travail législatif qui a été accompli depuis deux ans et demi.

Parlons d'abord de la recherche d'une plus grande équité.

En matière d'impôt sur le revenu, le barème applicable en 1984 sera, comme en 1982 et 1983, exactement indexé sur l'évolution des prix. Cet effort considérable coûte au budget de l'Etat 14 milliards de francs. Voilà qui donne sa véritable dimension au prétendu matraquage fiscal dont on nous rebat les oreilles. Voilà qui nous éloigne aussi, comme l'a rappelé M. Christian Pierret, de la pratique du septennat précédent durant lequel cette indexation intégrale n'avait jamais été pratiquée.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ainsi, en sept ans, la tranche d'imposition à 30 p. 100 avait été relevée de 21 p. 100 de moins que l'inflation.

M. Parfait Jans. Il faut le dire et le répéter, même en dehors de cette enceinte !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est ainsi qu'année après année, les revenus moyens avaient supporté une augmentation insidieuse mais considérable de l'impôt.

Les personnes célibataires de condition modeste bénéficient, depuis 1982, d'un allègement d'impôt allant jusqu'à une exonération pour les salariés payés au S. M. I. C. En 1984, cet allè-

gement sera, bien sûr, maintenu et s'appliquera désormais aux cotisations d'impôt qui sont inférieures à 3 700 francs, soit 16 p. 100 de plus qu'en 1983.

La déduction pour frais de garde des jeunes enfants avait été étendue dans le budget de 1982 aux couples dans lesquels les deux conjoints travaillent. Grâce au présent projet de budget, la limite de déduction sera nettement relevée, puisqu'elle passera de 3 000 à 4 000 francs.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. En outre, les enfants y ouvriront droit jusqu'à l'âge de cinq ans, au lieu de quatre.

L'abattement de 10 p. 100 sur les pensions de vieillesse était limité à 9 800 francs par personne ; il vous est proposé de le porter à 21 400 francs par foyer, ce qui constitue un avantage considérable et justifié pour les personnes âgées restant seules.

Ainsi, ce budget assure à la grande majorité des contribuables une stabilité de leur imposition en valeur réelle, et allège l'impôt des personnes ayant la situation la plus modeste. Le nombre de contribuables à l'impôt sur le revenu restera limité à 15 millions de foyers sur 22 millions de foyers fiscaux.

Ce budget renforce ainsi l'effort des deux précédents ; je vous rappelle, à cet égard, l'exonération de taxe d'habitation accordée l'an dernier à 1 800 000 personnes âgées ou veuves de condition modeste, ainsi que l'instauration d'un taux super-réduit de T. V. A. sur la plupart des produits alimentaires.

Sur cette base de sincérité et d'équité, le Gouvernement considère qu'il peut demander un effort de solidarité modéré à des contribuables qui ne sont pas dans le besoin. Je veux parler, bien sûr, de la majoration progressive conjoncturelle qui a déchainé les passions. Force est de constater qu'elle ne le méritait pas. Limitée à 1,9 million de contribuables sur 22 millions de foyers fiscaux, cette majoration ne concerne qu'une petite minorité de nos concitoyens avec un taux de 5 p. 100 lorsque l'impôt est inférieur à 30 000 francs et de 8 p. 100 au-dessus. Elle demande un effort bien plus modeste que celui qu'avaient entraîné cette année l'emprunt obligatoire et la majoration de 7 p. 100 destinée au financement de l'Unedic l'an passé.

Le Gouvernement est toutefois sensible aux observations qui ont été faites à propos du ravalement d'imposition autour du seuil de 20 000 francs et il ne s'opposera pas, dans ces conditions, aux propositions qui permettraient d'y remédier, dans le respect, bien entendu, de l'équilibre budgétaire global.

Solidarité ne veut pas dire austérité aveugle, et je voudrais signaler, toujours en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, que le plafond du quotient familial est porté de 8 450 francs à 9 250 francs. Ainsi, l'avantage accordé aux familles sera maintenu en valeur réelle pour l'ensemble des contribuables.

La recherche d'une plus grande équité nous conduit également à proposer une nouvelle forme d'incitation pour l'économie d'énergie, l'acquisition de la résidence principale et l'assurance-vie. Au lieu de déduire ces dépenses du revenu imposable, les contribuables pourront, dès l'an prochain, bénéficier d'une réduction d'impôt calculée à un taux uniforme.

Comme le compte d'épargne en actions, ces réductions d'impôt seront donc égales pour toutes les personnes acceptant d'engager la même dépense, quel que soit le montant de leurs revenus, ce qui n'était pas le cas précédemment. Plus équitable, donc plus économe des finances publiques, ce dispositif assurera au plus grand nombre de personnes intéressées un avantage fiscal supérieur à celui dont elles bénéficient actuellement.

La recherche d'une plus grande justice supposait, bien entendu, l'aménagement de la fiscalité des patrimoines.

La loi de finances pour 1982 a marqué une avancée décisive en la matière, en créant un impôt sur les grandes fortunes.

Cette innovation a été très bien accueillie dans l'opinion, qui comprend parfaitement que la disposition d'un patrimoine important est un élément de la capacité contributive.

Un tel impôt existe d'ailleurs depuis de nombreuses années dans les pays européens comparables et le retard pris en France pour l'instaurer est bien un aigle du caractère conservateur des gouvernements qui nous avaient précédés.

Bien entendu, l'imposition du patrimoine ne doit pas avoir pour conséquence de dissuader le développement économique. C'est pourquoi, le paiement de l'impôt dû au titre de l'outil de travail avait été différé jusqu'en 1985. Il vous est proposé d'exonérer définitivement ces actifs, tels qu'ils sont définis pour l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes.

En outre, il ne saurait être question de profiter de l'inflation pour étendre cet impôt au-delà de son champ d'application initial. Les limites du barème seront donc relevées de 6 p. 100, chiffre qui correspond approximativement au taux de progression des actifs, notamment immobiliers.

L'imposition des successions et donations heurtait gravement l'équité, en soumettant la transmission en ligne directe à des droits qui ne tiennent pratiquement pas compte de l'importance du patrimoine transmis.

Le patrimoine reçu en franchise d'impôt était resté, de 1974 à 1981, au même niveau de 175 000 francs ; relevé à 250 000 francs en 1982, ce seuil sera porté par la loi de finances pour 1984 à 275 000 francs.

Cet allègement pour les petites successions est complété par un alourdissement modéré pour les très grands héritages.

Ainsi, le taux de 30 p. 100 ne s'appliquera qu'au-delà de 3 400 000 francs par part, celui de 35 p. 100 à partir de 5 600 000 francs et celui de 40 p. 100 à partir de 11 200 000 francs.

Ce dernier taux, qui reste sensiblement inférieur à ceux prévus en ligne collatérale ou entre non-parents, ne concernera que 200 ou 300 successions par an.

Il est d'ailleurs très comparable à celui prévu en Allemagne, aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, pays qui ne se caractérisent pas, que je le sache, par une fiscalité collectiviste.

En cette matière aussi, seule la volonté de défendre coûte que coûte les privilèges de la naissance peut expliquer l'état de la fiscalité patrimoniale que nous avons trouvée.

Diverses anomalies, qui étaient pour certains autant de moyens de se soustraire à l'impôt, pourront être corrigées en 1984.

L'abattement injustifié de 40 p. 100 sur la valeur des bijoux déclarée aux compagnies d'assurance sera supprimé.

En outre, l'abattement de 75 p. 100 sur la valeur des parts de groupements fonciers agricoles et des terres données en bail à long terme sera ramené à 50 p. 100 au-delà de 500 000 francs par héritier.

En contrepartie, les salariés recevant en donation l'entreprise où ils travaillent bénéficieront chacun d'un abattement de 30 000 francs au lieu de 10 000 francs.

Quant aux héritiers qui reprennent une entreprise, ils pourront étaler sur quinze ans, au lieu de dix, le paiement des droits. Cette disposition, qui comportera un différé de paiement de cinq ans, relève du pouvoir réglementaire, mais je tenais à vous en informer car elle témoigne de notre volonté de contribuer, plus efficacement que nos prédécesseurs, au développement de l'économie française.

Aider au renforcement de notre économie, c'est bien là le deuxième objectif de la réforme fiscale entreprise depuis le 10 mai 1981.

Je noterai d'abord l'encouragement à l'épargne de longue durée qui a pris des formes multiples.

La création du compte d'épargne en actions, comme celle du Codevi, la déductibilité des dividendes versés aux actions nouvelles ont déjà montré le souci du Gouvernement d'orienter l'épargne vers l'industrie. Elles sont complétées cette année par l'aménagement du régime des comptes courants d'associés qui encouragera les dirigeants à transformer en fonds propres leurs apports financiers, ainsi que par l'aménagement du régime fiscal des fonds communs de placement à risque.

Concernant les obligations, notre effort a été marqué par le maintien du taux de prélèvement libérateur à 25 p. 100 et par le passage de 3 000 à 5 000 francs de la déduction sur les intérêts reçus.

L'ensemble de ces dispositions n'aura pas été sans effet sur le développement du marché financier, et, notamment, du marché obligataire dont M. le ministre de l'économie et des finances vous a rappelé les résultats.

Mais le développement de l'économie passe aussi par la modernisation de l'appareil productif, c'est-à-dire par la création de petites et moyennes entreprises et par l'investissement productif.

Après avoir exonéré de moitié d'impôt sur les bénéfices les entreprises nouvelles, il vous est proposé de leur accorder l'exonération totale pendant les trois premières années.

Cette exonération viendra renforcer l'exonération d'impôts locaux que peuvent, depuis peu, décider les collectivités locales.

Ces deux mesures d'exonération confirmeront l'intérêt que les pouvoirs publics ont déjà manifesté à la création d'entreprises, notamment en mettant en place les centres de formalité et en prévoyant des congés pour la création d'entreprise.

Afin de favoriser l'investissement, le Parlement a accepté l'an dernier un amortissement exceptionnel pour les biens d'équipement, et il a adopté un crédit d'impôt de 25 p. 100 sur l'accroissement des dépenses de recherche.

A cet effort considérable, le budget 1984 pourra ajouter un aménagement de la fiscalité des brevets, rendant plus attractive leur concession.

La modernisation de l'économie passe enfin par le développement de l'économie sociale, qui a été favorisée par la loi que vous avez votée à la session de printemps.

Dans le dernier budget, un allègement de taxe sur les salaires et de taxe sur la valeur ajoutée avait été accordé aux associations sans but lucratif.

Cet effort est complété par celui fait en vue de développer les dons aux œuvres ou associations reconnues d'utilité publique ; leur déductibilité, qui avait été relevée de 1 p. 100 à 3 p. 100 du revenu, passera à 5 p. 100 si le Parlement adopte le projet de budget.

Par ailleurs, une exonération d'impôt sur les sociétés est prévue pour les coopératives artisanales, les coopératives maritimes et les coopératives de transport, ainsi que l'extension à leur profit du régime du compte d'épargne en actions.

Naturellement, ces mesures favorables au développement des entreprises, qui compensent les relèvements de droits prévus dans le projet de loi de finances, perdraient de leur efficacité si les prélèvements au profit des collectivités locales augmentaient excessivement.

Le problème principal est constitué par la taxe professionnelle, que les maladroites et les hésitations de nos prédécesseurs ont rendue incompréhensible et insupportable.

Les dispositions nécessaires à la limitation, en 1984, de la charge que fait peser cet impôt seront inscrites, si nécessaire, dans un collectif de printemps.

Ainsi sera tenu l'engagement qu'a pris récemment M. le Président de la République à l'égard de cet impôt qui appelle, bien entendu, des évolutions plus importantes à terme.

Enfin, la lutte contre la fraude et pour la transparence des revenus demandait de grands efforts législatifs et administratifs.

En dehors de la réforme de la fiscalité agricole, les dispositions figurant dans le projet de loi de finances pour 1984 peuvent sembler de faible portée. Mais il faut se souvenir qu'en fait, elles viennent compléter tout un dispositif adopté les deux dernières années pour réprimer la grande fraude.

Je vous rappellerai simplement et rapidement les mesures luttant contre l'anonymat, qui est le travers le plus répandu parmi nos concitoyens.

Outre la levée de l'anonymat des transactions sur l'or, ont été rendues obligatoires les déclarations d'honoraires et celles de certains contrats de publicité et d'assurance. Les actions de sociétés ont dû être mises au nominatif et la facturation a été rendue obligatoire dans le secteur des travaux immobiliers comme pour les exploitants agricoles.

La grande fraude fiscale repose également sur l'existence de paradis fiscaux sur lesquels s'appuient sociétés ou particuliers ayant des activités internationales.

Les dispositions prises permettent désormais de rendre moins avantageux le recours à des sociétés écrans situées dans ces pays qui ont une fiscalité alléguée et n'ont pas conclu de convention — et pour cause — de coopération administrative avec la France.

Dans la loi de finances pour 1984, figureront trois mesures dirigées contre la fraude qui viendront compléter ce dispositif.

L'extension du droit de communication aux exploitants et aux organismes agricoles qui vous est proposée rendra singulièrement plus efficace le contrôle fiscal de cette activité.

Le paiement obligatoire par chèque ou carte de crédit de toute transaction excédant 5 000 francs rendra, de son côté, plus difficile le maintien de circuits de transactions occultes où les paiements se font exclusivement en espèces.

Enfin, la possibilité d'évaluer d'office les revenus fonciers donnera en cette matière des possibilités de contrôle équivalentes à celles existant pour les bénéfices industriels et commerciaux ou non commerciaux.

La volonté d'assurer une égale transparence de tous les revenus rendait nécessaire un réexamen attentif des conditions d'imposition des exploitants agricoles.

Alors que 400 000 agriculteurs au moins tiennent une comptabilité, seuls 60 000 d'entre eux sont imposés sur un revenu comptable. Cette situation était d'autant moins acceptable que le mode d'imposition des petits exploitants, je veux parler du forfait collectif, rend très imparfaitement compte de la réalité de leur revenu individuel.

Il est donc apparu indispensable au Gouvernement d'accélérer résolument le mouvement des exploitants vers une imposition réelle, en abaissant la limite du forfait à 450 000 francs en 1986, puis à 380 000 francs en 1988. A cette échéance, la moitié des agriculteurs seront soumis à un régime réel d'imposition.

Cette évolution sera facilitée par la mise en place d'un régime supersimplifié, réservé aux exploitants dont les recettes sont inférieures à 1 800 000 francs et qui sera fondé sur l'enregistrement journalier des recettes et des dépenses.

La comptabilité, qui pourra être tenue directement par les exploitants, leur donnera une connaissance précise de leurs revenus et de leurs charges. Elle jouera ainsi un rôle pédagogique non négligeable et contribuera à assurer une meilleure gestion des exploitations.

Comme l'avait relevé un récent rapport du conseil des impôts, le régime d'imposition méritait des aménagements afin de le rendre plus équitable. C'est dans ce but que le système des avances aux cultures, qui constitue un avantage injustifié, contraire aux règles comptables générales, sera supprimé et que les modalités de fixation des exercices comptables seront mieux harmonisées.

D'un autre côté, l'agriculture est marquée par l'existence de productions pour lesquelles les stocks ont une vitesse de rotation particulièrement lente. Il vous est proposé de réviser leur régime d'imposition afin d'éviter la taxation de bénéfices non disponibles.

La recherche d'une plus grande transparence, la lutte contre la fraude, ne deviendraient pas des réalités si les administrations financières ne menaient pas en permanence une action sereine, mais déterminée, en vue d'obtenir une exacte application de la loi.

Les années 1982 et 1983 ont montré la détermination des pouvoirs publics. Sans que les effectifs consacrés au contrôle aient augmenté et malgré une légère diminution du nombre de vérifications, le montant des rappels d'impôt constatés en 1982 excède de 50 p. 100 celui de 1981. En 1983, l'orientation prioritaire du contrôle vers la fraude importante devrait permettre une nouvelle progression de ces résultats.

Cette année également, la répression des transferts illicites de capitaux aura connu, vous le savez déjà, des succès notables, qui entament la sérénité de certains.

Ainsi, avant même que les nouveaux fonctionnaires recrutés en 1982 et en 1983 ne soient devenus opérationnels, le Gouvernement a obtenu des résultats appréciables dans sa lutte contre la fraude, en respectant, bien entendu, toutes les garanties que la loi donne aux contribuables.

M. Christian Goux, président de la commission des finances.
Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Voilà, mesdames, messieurs, pour l'essentiel le contenu de ce budget, que vous aurez la possibilité de discuter dans le détail à l'occasion de cette session budgétaire.

Sur ce budget en particulier, comme sur la politique économique du Gouvernement en général, beaucoup de choses ont été dites avant même l'ouverture de cette discussion. Notamment, beaucoup de critiques ont été émises en forme de condamnation, critiques aussi peu précises qu'elles étaient globales.

Il est souhaitable que cette discussion soit pour la majorité — dont je ne doute pas du soutien — l'occasion d'aider le Gouvernement à en parfaire le contenu. Mais il est également souhaitable qu'elle soit pour l'opposition l'occasion de faire connaître au pays, par-delà ces critiques si globales et si peu précises que nous enregistrons chaque jour, ses propositions, afin que le pays les connaisse.

M. Charles Fèvre. Vous les connaîtrez demain matin !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous verrons si elles sont précises !

Opérer des réductions d'impôts est une chose. Proposer des suppressions de dépenses en est une autre, et le Gouvernement regardera avec une grande attention les propositions précises et chiffrées qui seront présentées en la matière car, bien entendu, faire les unes sans parler des autres serait l'éclatante démonstration que l'opposition n'a rien de sérieux à proposer au pays. Or...

M. Charles Fèvre. C'est ce que vous avez fait pendant vingt-trois ans !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... permettez-moi de souhaiter avec force, pour la qualité démocratique du débat et dans l'intérêt du pays tout entier, que ce ne soit pas le cas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Jean-L. Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, mon propos sera court après les remarquables interventions de M. le rapporteur général, de M. Jacques Delors et de M. Henri Emmanuelli.

Je m'attacherai, en ce qui me concerne, à mettre en lumière la liaison étroite qui unit ce premier budget de la période 1984-1988 aux priorités du IX^e Plan.

Le seul fait que, dans le débat d'aujourd'hui, soit prévue une intervention du secrétaire d'Etat chargé du Plan est à signaler comme une novation illustrant une volonté politique. Pour le Gouvernement, le Plan n'est pas un rituel que l'on salue bien haut tout en le considérant, à voix basse, comme désuet et dépassé. Il doit prolonger l'analyse de la situation économique et la définition de la stratégie par une orientation précise des dépenses publiques, ce qui implique choix rigoureux des actions et redistribution des moyens, et je remercie M. le rapporteur général d'avoir rappelé la leçon de Pierre Mendès-France : gouverner, c'est choisir.

Nous savons que le IX^e Plan sera appliqué dans un environnement international mouvant et incertain. Un de ses objectifs majeurs est la recherche de la croissance la plus élevée possible, dans le respect de l'équilibre extérieur, et sans biaiser avec l'environnement, comme l'a si bien illustré M. Jacques Delors.

La première loi de Plan se donne d'ailleurs comme objectif de retrouver en 1988 un différentiel de croissance positif d'un point par rapport à nos partenaires.

Cet objectif ambitieux ne peut être atteint d'emblée, sans, au préalable, un redressement rapide de nos équilibres et une action en profondeur de modernisation de la France. L'un et l'autre sont en cours.

Moderniser la France, cela signifie consentir un immense effort d'investissement productif, de formation, de recherche, de soutien à la création d'activités et à l'emploi.

Moderniser, cela signifie par exemple, pendant la durée du IX^e Plan, la construction du T. G. V. Atlantique, la rénovation des collèges, l'accroissement de l'effort de formation permanente des enseignants — moins de 1 p. 100 du budget de l'éducation nationale est actuellement consacré à la formation des enseignants — la multiplication du nombre des robots construits en France, la création de l'école nationale de l'exportation, la création du fonds de soutien à la production audiovisuelle.

Ces actions choisies à titre d'exemple sont des priorités du IX^e Plan. Cela montre combien cette volonté de modernisation, bien loin d'être un discours général, s'appuie sur des projets concrets, soigneusement étudiés, définis, précisés. Nous venons d'ailleurs de mettre en place un système informatisé afin de pouvoir suivre leur réalisation non pas sur une seule année, mais sur l'ensemble de la durée du Plan.

C'est dire toute l'importance que revêt une bonne orientation de l'effort de la nation selon les nécessités de cette stratégie de modernisation. C'est dire aussi toute l'importance de l'étroite coordination entre le Plan et le budget telle qu'elle s'est opérée pour la préparation de ce projet de loi de finances.

La renaissance de la planification se manifeste donc avec force. Une période nouvelle s'ouvre, qui tranche avec la phase antérieure de lent dépérissement qui semblait à beaucoup inéluctable.

La force du Plan réside d'abord dans le choix préalable d'une méthode sérieuse et efficace. La nouvelle planification doit être, en effet, suffisamment exigeante pour dépasser le niveau

de la gestion à court terme et jeter les bases de notre développement à moyen terme. Elle doit être aussi prudente pour être rigoureusement exécutée, en dépit de mouvements conjoncturels souvent imprévisibles. Elle est d'ores et déjà une planification de moyens autant qu'une planification d'objectifs.

Aujourd'hui, après l'adoption par le conseil des ministres de ce matin du projet de seconde loi du IX^e Plan, je suis en mesure de vous dire que le IX^e Plan, c'est d'ores et déjà l'affirmation d'une stratégie économique, dont la cohérence financière est établie par des travaux techniques approfondis, la fixation d'objectifs sectoriels quantifiés, la traduction des priorités du Plan dans les choix budgétaires, la mise en œuvre de contrats de Plan avec les régions et avec les entreprises publiques.

Concernant la préparation des contrats de Plan — sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir lors du débat sur le IX^e Plan — je discute actuellement avec l'ensemble des exécutifs régionaux et locaux. Je puis vous affirmer que des projets sont en train de se mettre en place : l'industrie du laser à Lorient, celle de la communication à Rennes, le développement de l'agro-alimentaire dans la Basse-Normandie ou de la technologie de l'agriculture tropicale à Montpellier. Il est vrai qu'il s'agit d'un travail peu spectaculaire, d'un travail de fourmi, mais quelque chose est en train de se passer. Encore faut-il avoir les yeux ouverts pour regarder l'émergence de cette micro-économie dont vous parliez, monsieur le rapporteur général. Or je crains que l'opposition, absente ici ce soir...

M. Emmanuel Hamel. Elle est présente !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... ne puisse guère se rendre compte de ce que nous sommes en train de faire en collaboration avec l'ensemble des régions !

Je ne souhaitais, monsieur Hamel, que vous réveiller. Voilà qui est fait !

M. Emmanuel Hamel. Nous ne dormions pas. C'est votre propos qui est lénifiant !

M. Parfait Jans. Ils ne sont même pas quatre, comme les mousquetaires !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne la méthode, le législateur a prévu deux lois : l'une consiste à fixer les grandes priorités, l'autre à définir les moyens d'exécution de ces priorités.

Dès le printemps le Gouvernement, en fixant les douze programmes prioritaires d'exécution, a pris une précaution indispensable qui lui permet, pour la première année du IX^e Plan, d'assurer une concordance rigoureuse entre les orientations définies pour le moyen terme et les priorités du budget de l'Etat. Un tel résultat n'avait jamais pu être atteint par le passé.

Dans l'histoire de la planification en France, deux Plans seulement ont été votés avant leur première année d'exécution : le I^{er}, le Plan Monnet, celui de la reconstruction, et le V^e, le Plan Massé, d'orientation des grands objectifs industriels. Le IX^e Plan sera présenté au Parlement avant sa première année d'exécution, il sera voté, et je suis persuadé qu'il aura pour notre pays le même rôle essentiel que le I^{er} Plan et le V^e Plan. Ne voyez là aucune immodestie de ma part, car je sais parfaitement qu'il est le fruit d'une collaboration de tous les ministères. Mais de plus, chose qui n'avait pas été possible à l'époque des Plans Monnet et Massé, le IX^e Plan bénéficiera d'une étroite coordination entre le choix des priorités du Plan et les orientations budgétaires pour 1984 et pour les cinq années à venir.

Il y a cinq mois, je vous avais demandé de ne pas porter de jugement prématuré sur le IX^e Plan avant que son élaboration n'entre dans sa phase définitive. J'avais annoncé qu'un travail sans précédent était alors mené entre les services du Plan et ceux du budget pour que la loi de finances que vous allez examiner soit bien la première du IX^e Plan. Je vous avais donné rendez-vous à la rentrée, sans pouvoir dévoiler les résultats d'un travail qui était alors en cours.

Aujourd'hui, je peux revenir, avec satisfaction, sur ce point en montrant que ce qui avait été promis a été réalisé, ce dont les observateurs de bonne foi ont bien voulu convenir, par exemple au Conseil économique et social.

A propos du projet de deuxième loi de Plan et du projet de loi de finances 1984, certains commentateurs ont pu dire : « Enfin, les choses sérieuses commencent », signifiant par là que le Gouvernement aurait pu tout aussi bien passer directement à la définition des moyens et sauter l'étape de l'élaboration, celle de la première loi de Plan. Tel est le sort réservé, en

général, aux lois d'orientation : soit les orientations prévues sont rigoureusement exécutées, et l'exercice préalable d'élaboration d'une stratégie est considéré comme inutile, soit elles ne le sont pas et le Gouvernement est accusé, avec raison, de ne pas avoir respecté ses engagements.

En réalité, sans la première loi de Plan, il n'y aurait pas eu cet effort de sélectivité tant dans la rédaction et le chiffrage des programmes prioritaires d'exécution que dans la préparation du projet de budget de 1984. Au terme de cette procédure tout à fait nouvelle d'élaboration du IX^e Plan, je pense que la démarche du Gouvernement sera mieux comprise.

Parmi tous les agents économiques, il en est un pour lequel le Plan doit avoir un caractère impératif : c'est, bien entendu, l'Etat. Si le IX^e Plan doit éclairer et orienter, s'il doit favoriser la mobilisation des acteurs économiques, l'exemple doit en être donné au niveau le plus élevé.

Les programmes prioritaires d'exécution découlent de la nécessité d'assurer une progression régulière aux dépenses concourant à la modernisation de la France et ce, quelles que soient les fluctuations conjoncturelles.

Comme vient de le dire M. Henri Emmanuelli, la part consacrée, dans le projet de loi de Finances soumis à votre examen, à la réalisation des programmes prioritaires d'exécution est d'environ 60 milliards de francs, en augmentation de 16 p. 100 par rapport à l'année précédente, tandis que l'augmentation des dépenses totales du budget n'est que de 6,3 p. 100.

Pour la période du IX^e Plan, l'effort budgétaire est fixé à 350 milliards de francs constants de 1984, soit une augmentation moyenne annuelle de 7,1 p. 100 entre 1983 et 1988.

Derrière ces chiffres, sont rassemblés les projets et les actions précises que le Gouvernement a retenus parmi beaucoup d'autres, après un travail interministériel approfondi qui a réuni au cours de l'été les services du Plan, du budget et des ministères techniques concernés. Ce travail est sans précédent, car l'enveloppe des programmes d'action prioritaire du VII^e Plan, par exemple, n'était pas décomposée par sous-programmes ni par actions. Il s'agissait d'une enveloppe globale par programme et non d'une association cohérente d'actions, comme c'est le cas pour le IX^e Plan.

Cette base de 60 milliards de francs, j'ai entendu certains dire qu'elle leur paraissait insuffisante. A ce propos, je répondrai que deux erreurs devaient être évitées. Il convenait de ne pas rigidifier le budget à l'excès, au point d'empêcher un éventuel ajustement conjoncturel. Le risque aurait existé si la masse allouée aux programmes prioritaires d'exécution avait pesé trop lourdement dans l'ensemble des dépenses. Mais il convenait également de ne pas faire preuve de timidité, sans quoi la réalisation du Plan aurait été compromise.

Entre un Plan carcan et un Plan fiction, nous avons recherché une voie médiane qui permette, en 1984, un démarrage significatif des programmes prioritaires d'exécution, sans tigrer la marge de manœuvre du Gouvernement.

Dans l'ensemble du budget de l'Etat, on constate que de nombreux postes sont déterminés par de lourdes contraintes : les dépenses du personnel et de fonctionnement ne sauraient, bien entendu, être diminuées. Si l'on tient compte des dépenses sociales inéluctables, des dépenses économiques contraintes, telles les bonifications d'intérêt, des dépenses militaires, la marge de manœuvre apparaît relativement réduite.

Ainsi, le chiffre de 60 milliards de francs ne prend sa pleine signification qu'au sein d'un contexte budgétaire marqué à la fois par une exigence de rigueur et par le poids des dépenses quasi automatiques.

Bien plus, si les douze programmes prioritaires d'exécution représentent, pour l'année prochaine, 6,4 p. 100 des dépenses de l'Etat, ils représentent aussi près de 40 p. 100 des dépenses auxquelles une inflexion peut être apportée.

L'analyse des dotations consacrées à ces programmes nous montre mieux encore quel peut être leur apport au grand projet de modernisation mis en œuvre par le IX^e Plan. Ainsi les dépenses d'investissement représentent près de 47 p. 100 du total de ces dotations, alors qu'elles constituent 10 p. 100 du budget de l'Etat.

Les crédits de politique industrielle, les transports collectifs urbains, le soutien aux organismes de recherche, les autres aides relatives à la formation et à l'emploi sont des exemples de dépenses bénéficiant d'un effort accru, parfois dans des proportions considérables.

M. Emmanuelli a analysé les crédits de politique industrielle, qui enregistrent une progression de 25 p. 100.

Le soutien aux industries agro-alimentaires, dans le cadre du fonds d'intervention stratégique, bénéficie d'un doublement des crédits budgétaires. Pour l'ensemble de la filière agro-alimentaire — agriculture, industries agro-alimentaires, filière bois — l'enveloppe prévue se monte, pour la durée du Plan, dans les différents programmes, à environ 17 milliards de francs. Je tenais à indiquer ce chiffre pour faire justice de l'idée couramment répandue selon laquelle le IX^e Plan n'aurait pas tenu compte des problèmes de l'agriculture.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'amélioration des conditions de réussite scolaire et universitaire, dans le cadre du programme n° 2, fait l'objet d'une augmentation de 21 p. 100 d'une année à l'autre.

Des actions nouvelles sont également dotées de moyens budgétaires importants, telle l'informatisation du service public de l'emploi qui permettra de traiter cas par cas les problèmes des demandeurs d'emploi.

Je pourrais multiplier ces exemples: ils montrent non seulement que le budget est un moyen d'exécution privilégié du Plan, mais que le Plan peut être un instrument efficace de redéploiement budgétaire.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ce redéploiement et cette redistribution des moyens s'appliqueront aux perspectives de création d'emplois publics. Le Gouvernement a, en 1981 et 1982, rattrapé les retards qui s'étaient accumulés au fil des années.

Cela était nécessaire. Nous ne nous sommes pas complètement « remis à flot », mais nous avons ramené la situation à un niveau raisonnable et accru l'efficacité du système. Il nous faut maintenant, pendant la durée du IX^e Plan, aller vers des exercices beaucoup plus difficiles — et nous l'indiquons dans les choix que nous faisons.

Les emplois prévus pour la réalisation des programmes prioritaires devront être obtenus par redéploiement. Cette règle est appliquée dès 1984, en particulier pour les emplois créés au ministère de l'éducation nationale.

Ainsi, les programmes prioritaires ne sont pas des pièces rapportées dans la structure des dépenses de l'Etat. Nous n'avons pas ajouté les priorités du Plan à celles du budget. Les deux sont absolument confondus.

Les indicateurs physiques associés à chaque programme permettront de suivre leur réalisation progressive, tantôt année après année, tantôt en fin de période du IX^e Plan.

M. Georges Pompidou eut un jour l'occasion de dire que le Plan était une morale sans sanction ni obligation. Ce temps-là est révolu. Nous ne sommes pas contre cette morale, mais, aujourd'hui, les défis lancés à notre société nous obligent à discerner ce qui est absolument prioritaire et à affecter nos moyens en ce sens.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'engagement et la mobilisation nécessaires des acteurs économiques ne peuvent qu'être encouragés par un Plan qui dit franchement ce que le Gouvernement fera et ne fera pas dans les cinq prochaines années.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Avec les trois débats importants de la session, celui sur le budget, celui sur le Plan, celui sur la politique industrielle, des règles du jeu simples et claires sont fixées par le Gouvernement.

Il appartient maintenant aux Français de se rassembler et de travailler davantage ensemble pour trouver les solutions les meilleures qui nous permettent de réussir la mutation dans laquelle la France est engagée.

Il n'y aura pas d'avenir possible si, face à un monde en formidable mutation, nous ne savons pas mettre en avant nos forces, mais aussi corriger nos faiblesses. Celles-ci existent et elles sont lourdes, nous le savons.

Il n'y aura pas d'avenir possible si, à la sortie du système scolaire, les jeunes n'ont pas la formation suffisante pour s'adapter et suivre l'évolution du monde du travail.

Il n'y aura pas d'avenir possible si nous n'aidons pas l'émergence de nouveaux emplois en appuyant le développement des technologies de demain.

C'est le rôle du Plan de prévoir, d'organiser les moyens en étroite relation avec le budget. Cela est fait. C'est, je crois une étape importante, dont on mesurera tout le poids dans les années à venir.

En conclusion, je reprendrai une formule employée par **M. le ministre de l'économie, des finances et du budget**: il n'y aura pas d'avenir possible si nous ne faisons pas du IX^e Plan, en liaison étroite avec le budget, l'instrument d'une ambition nationale.

Je crois que nous sommes en train de créer cet instrument. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de **M. Christian Pierret**, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.